

focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations

PRIX
500
F CFA



N°0102 | du 15 au 29 Janv 2014

focus Infos

Votre journal vous présente ses
Meilleurs vœux 2014



MICRO-FINANCE AU TOGO :

LE CHEMIN VERS LE CRÉDIT AUX COUCHES VULNERABLES



Des méthodes de recouvrement à la lisière du droit

POLITIQUE

P.2

**Forces Armées
Togolaises:**

Félix, le fidèle!

**Incendies de
marchés au Togo:**

P.5

Un an après

INVITÉ SPÉCIAL

P.4

**Jean ADOLEHOUME,
Président de l'APIET**

**« Nous espérons
participer à
l'assainissement du
secteur minier en
matière de respect
de l'environnement
et des règles
administratives »**

Le Vrai, L'Original

VLISCO
SINCE 1846

Editorial

Infos N°0102 | du 15 au 29 Janv 2014

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

13 JANVIER, EN TOUTE RUPTURE!

Dans un communiqué rendu public dans la soirée du 10 janvier dernier, le gouvernement a annoncé que « les manifestations et commémorations marquant habituellement le 13 janvier n'auront pas lieu », précisant que cette date considérée désormais comme un jour ouvrable, sera placée sous le signe du recueillement. Cette décision de ce début d'année qui augure sans doute sous quels auspices 2014 sera placée, est un acte politique courageux, à saluer. Bien que devenue anachronique, la disparition définitive de la fête du 13 janvier est tout de même un signe important de l'engagement pour l'apaisement et la réconciliation.

En effet, le 13 janvier a toujours été une occasion de division, clivant profondément les Togolais au-delà des considérations politiques. Tandis que les uns célébraient avec faste et souvent démesure la « Libération nationale », beaucoup d'autres pleuraient l'assassinat du premier président du Togo, père de l'Indépendance, Sylvanus OLYMPIO. Le symbolisme de cette date et la volonté politique de l'imposer dans la mémoire collective comme le repère le plus important de notre parcours commun, l'avaient fait primer sur le 27 avril, aux termes d'une logique hasardeuse accompagnée d'une falsification historique.

Après le décès du général Gnassingbé Eyadéma qui en avait presque fait une fête personnelle, sa célébration ne se justifiait plus. Il aura donc fallu 8 ans pour arriver à en faire un jour ordinaire, même si depuis plusieurs années, le faste qui l'accompagnait avait disparu. Ceci est la manifestation d'une rupture et la démonstration que de profondes mutations sont en cours, même si le rythme paraît parfois lent. C'est qu'il faut tenir compte des conservatismes et des tenants de l'ordre ancien, toujours prêts à entonner le refrain du renoncement. De fait, le grand défi de la consolidation de la réconciliation et de l'apaisement vient de marquer de précieux points, qui restent à confirmer et à approfondir. Ainsi, tous les efforts contribuant à préserver une cohésion nationale et à panser les plaies doivent être poursuivis, sans pause et avec détermination. Surtout lorsqu'on jette un regard sur la situation de bon nombre de pays dont la Centrafrique, le Soudan du Sud, la République Démocratique du Congo etc., en proie à des guerres civiles, politico-religieuses qui n'en finissent pas. La mise en œuvre des recommandations majeures de la CVJR (Commission Vérité Justice Réconciliation), celle du reliquat de l'APG (Accord Politique Global) ainsi que le dialogue sociopolitique permanent devront participer à asseoir définitivement les conditions d'un vivre ensemble harmonieux. Autant nous interpellons sur tout ce qui peut porter atteinte à la cohésion nationale et dénonçons les pratiques de mauvaise gouvernance, tout autant nous serons aux premières loges pour apprécier et soutenir les actes allant dans le bon sens. La disparition de la fête du 13 janvier en est véritablement un.

Forces Armées Togolaises: Félix, le fidèle!

Lorsque Faure GNASSINGBE le reçoit et lui apprend, en présence de certaines personnalités privilégiées, quelques heures avant l'officialisation de sa nomination à la tête des Forces Armées Togolaises (F.A.T) comme Chef d'Etat Major Général (CEMG), le taciturne Félix KADANGA « a vu se dérouler en quelques secondes, son parcours depuis le collège militaire Eyadéma jusqu'à l'état-major de l'Armée de Terre». Cette promotion, confie son entourage, le natif de Tchitchao la considère comme une grande marque de confiance et le couronnement d'une carrière qui, contrairement aux idées reçues, a connu sa période de traversée de désert.

La promotion du Colonel Félix Abalo KADANGA au grade de Général de Brigade par décret présidentiel pris le 27 décembre 2013 suivi de sa nomination à la tête des FAT en remplacement du Général de Brigade Mohamed Atcha TITIKPINA continue de susciter des commentaires plusieurs semaines après. Certains analysent ce changement comme le point d'orgue d'un conflit ouvert entre le Chef de l'Etat et l'ex-Chef d'Etat major aux ambitions démesurées, aux pratiques et méthodes critiquées y compris dans les rangs de l'armée. Mais également comme la volonté de Faure GNASSINGBE de « verrouiller » l'institution militaire à un an de la présidentielle, en s'entourant d'« hommes fidèles et loyaux ».

Fidèle et loyal, ce sont justement les mots qui reviennent de la part de ses coreligionnaires pour décrire le Général KADANGA. Pour eux, c'est un homme qui vit et respire la chose militaire. Celui qui a refusé, du temps de feu Gnassingbé Eyadéma la direction du Port Autonome de Lomé (P.A.L) parce qu'attaché à la carrière militaire et pas du tout attiré par les hautes fonctions civiles, aussi prestigieuses soient-elles, a « le sens du devoir chevillé au corps » affirme un brin admiratif, ce jeune capitaine ayant servi sous son commandement à la FIR (Force d'Intervention Rapide). « Le Général fait partie de cette caste pour qui les mots : l'état militaire exige en toute circonstance, discipline, loyalisme esprit de sacrifice, contenus dans le Statut Général des FAT ont un réel sens et sont un véritable engagement » nous apprend-



til.

Celui qui à l'époque où il commandait la FIR passait le plus clair de son temps dans le camp situé à Agoè n'a pas de vie sociale en dehors de la vie militaire. Ses hobbies sont connus : la chasse pour laquelle il a eu récemment maille à partir dans une affaire de crocodiles avec l'ex député de l'UFC (Union des Forces de Changement) Habia Nicodème, dont il fut un temps proche avant d'en devenir la tête de turc, depuis que celui-ci a perdu son siège dans l'Avé et exclu de son parti. Mais également le football, surtout militaire, ce jeu associant à la fois le football classique et le rugby, qu'affectionnent les hommes en uniforme. Il n'était pas rare de le voir dans la mêlée les samedis matins au camp FIR. Après chaque partie, tous les joueurs se retrouvaient « pour la 3è mi-temps » autour du colonel et certains repartaient avec du gibier, la plupart du temps des « animaux sauvages ou dits rares » dont raffole à table le nouveau CEMG. Et c'est l'une des autres qualités que son entourage lui prête : la simplicité, ajoutée à l'accessibilité et à la générosité. On nous raconte cette anecdote d'un de ses sous-officiers qui s'était

épris d'une jeune fille avec laquelle il aurait voulu se marier. Les exigences de la belle-famille et la situation financière du jeune militaire rendaient presque impossible l'union. Mis au courant par hasard de la situation, le colonel Kadanga, alors patron de la FIR, prit sur lui de sauver cet amour. Il mobilisa plusieurs officiers et s'investit personnellement, y compris financièrement pour la dot, l'organisation du mariage et le logement des époux. Pendant plusieurs années, il fit envoyer chaque semaine, des quartiers de viande au beau-père.

PARCOURS PAS TOUJOURS LINEAIRE ET PERSONNALITE CONTESTEE :

A un peu plus de 50 ans (il aura 51 ans le 19 novembre prochain), le Général Félix KADANGA est le plus jeune CEMG que l'armée togolaise ait connue. « Cela démontre la qualité de l'homme et la volonté politique du Président de la République, d'apporter une cure de jeunesse dans la vie publique, y compris jusqu'au sein de la Grande Mulette » commente-t-on au cabinet du Ministre de la Défense. Il est également le premier kabyè depuis feu Gnassingbé Eya-

déma à occuper ce poste. Il a désormais la responsabilité de conduire les FAT à la réalisation efficace de leurs missions, à savoir : la défense du territoire national en garantissant l'inviolabilité des frontières terrestres, aériennes et maritimes, l'aide aux services publics en particulier dans le cadre de catastrophes naturelles, et la participation aux côtés des forces de l'ordre aux missions de sécurité publique. A ces trois missions, s'ajoute la participation aux opérations internationales de maintien de la paix.

La nomination de Général KADANGA intervient aussi et cela a sans doute pesé dans le choix, dans un contexte de menaces sur la stabilité et la sécurité dans la sous-région, avec les poussées terroristes et la piraterie maritime. Au sein des FAT, si la quasi-unanimité est faite sur sa capacité à réussir, sa carrière n'y a pas toujours été linéaire. A l'époque où il fut capitaine, il a connu une véritable traversée de désert, relégué presque dans les oubliettes d'un régiment où il s'est ennuyé. « C'est à force de travail et d'abnégation qu'il a réussi à remonter la pente » déclare un de ses compagnons d'arme, balayant d'un revers de la main l'argument selon lequel cette remontée aurait été facilitée par sa proximité avec la famille Gnassingbé (il était marié avec une des filles de feu Gnassingbé Eyadéma et demi-sœur du Président de la République.) Dans tous les cas, cette période aurait davantage renforcé son trait de caractère et l'aiderait aujourd'hui à relativiser les choses.

Dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, si son rôle a été critiqué et décrié, il a toujours assumé son intervention, y compris devant les juges durant le procès, rappelant qu'il est un soldat qui obéit aux ordres et à sa hiérarchie. C'est un secret de polichinelle qu'il avait plusieurs fois mis en (Suite à la page 3)

FRANCE :

Par : Gerry TAAMA, Ecrivain, Homme politique

Un antisystème nommé Dieudonné ou un antisémite ?

La polémique sur l'humoriste d'origine camerounaise Dieudonné enflamme la société française depuis le début de l'année 2014. Longtemps banni des médias et de la scène publique, Monsieur Mbala Mbala a connu une publicité inespérée depuis que le ministre de l'intérieur français, Manuel Valls, a décidé de tout mettre en œuvre pour interdire ses spectacles, au motif d'incitation à la haine raciale et surtout d'antisémitisme. Depuis, un imbroglio politico-judiciaire secoue la société française dans son ensemble, de la circulaire de Valls adressée au préfet pour interdire les spectacles de Dieudonné, aux décisions des tribunaux administratifs, et surtout du Conseil d'Etat qui a fini par donner raison au gouvernement. Gerry Taama, blogueur et écrivain, revient sur cette affaire qui bien que française, pourrait bien inspirer d'autres Etats africains, surtout francophones, toujours prompts à imiter l'ancienne métropole.

A L'ORIGINE, QUELQU'UN QUI AVAIT DISPARU DES MÉDIAS

Il faut dire que le bannissement de Dieudonné avait plutôt bien marché. Résidant au Togo, mais abonné comme tous les jeunes cadres au bouquet Canal+, et grand consommateur d'internet, j'avais pourtant perdu de vue l'humoriste. Là où Gaston Proust, Gad Elmaleh et Djamel prospéraient et occupaient la tête d'affiche, Dieudonné ne faisait plus parler de lui que lors de ces procès à répétition. Je savais vaguement qu'il avait des problèmes avec le sionisme, et puis c'est tout.

Et soudain, est apparue cette histoire de quenelle et cette subite « croisade » de Manuel Valls contre le personnage. Du coup, un intérêt subit se saisit de moi pour cette affaire. Pourquoi tant d'émotion, pourquoi une telle chasse à

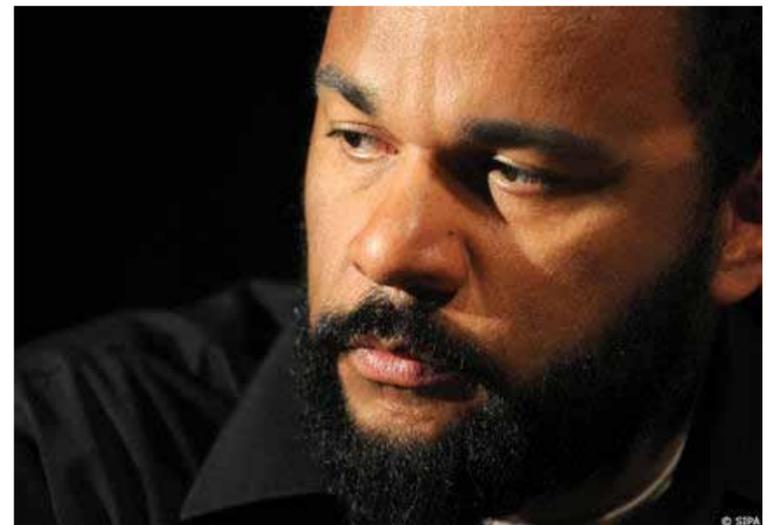
l'homme. Je suis amateur des blagues de Coluche, et je dois avouer qu'avec lui, les Juifs aussi en ont pris pour leur grade, comme les autres communautés. Alors, pourquoi ce raffut de tous les diables sur Dieudonné ?

AU COMMENCEMENT ÉTAIT UN RAPPEL À L'ORDRE QUI EST MAL PASSÉ.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que Dieudonné était l'un des comiques les plus doués des années 90. Son duo avec Eli Semoun a fait un tabac monstre. Mais il est un temps où le bonhomme trouve qu'il a grandi et veut faire son chemin. Il se met à son compte, et fait du second degré à tout va. Tout le monde en prend pour son grade, tout le monde, y compris les Juifs bien entendu. Mais le parcours du

comédien devient assez controversé dans les années 2000. Ses blagues répétées contre les Juifs lui ferment tour à tour l'accès aux médias. Malgré son apparition plutôt réussie dans certains grands films, comme Astérix et Obélix, il avoue avoir essuyé un refus de faire un film sur la traite négrière (le Code noir), avec des acteurs prestigieux, là où la Shoah récolte des fonds presque intarissables pour ses films. Il faut savoir que le système français finance beaucoup de films produits en France. Dieudonné y voit la main de ceux qui avaient commencé à le bannir des médias. Cet incident marque pour Dieudonné, le début de sa lutte contre le système, qu'il prétend être dominé par les sionistes.

D'autres auraient bien entendu laissé tomber, seraient rentrés dans le moule. Combien de comiques n'ont pas reculé, depuis



que le politiquement correct s'est imposé à la société française face aux attaques redoutables des associations de lutte contre l'antisémitisme. D'autres auraient fait profil bas pour revenir sur le devant de la scène. Mais pas Dieudonné. Lui déclare la guerre au sionisme, à l'axe Washington-Tel Aviv, et se rallie à tous les courants favorables au grand complot. L'Iran, la Palestine, Soral, tout y passe, et son personnage de comique talentueux fait le reste.

ANTISÉMITISME, ANTI-SIONISME, DES NOTIONS FLOUES, QU'ENTRETIENNENT LES MÉDIAS

Dieudonné ne le cache pas : il est antisioniste. Le sionisme étant, selon Wikipédia une idéologie politique, décrite comme nationaliste par les uns et comme émancipatrice par les autres, prônant l'existence d'un centre spirituel, territorial ou étatique peuplé par les Juifs en Terre d'Israël (Eretz Israel). L'antisionisme n'est pas interdit par la loi, ni en France, encore moins en Israël. Il y a des Juifs qui sont antisionistes. Les grands médias n'en parlent malheureusement pas souvent, mais le 9 juin 2013 par exemple, des milliers de Juifs orthodoxes ont défilé à New York pour dénoncer la politique de l'État d'Israël.

(Suite à la page 12)

Félix, le fidèle!

(Suite de la page 2)

garde Kpatcha Gnassingbé et son entourage sur leurs velléités de renversement des institutions constitutionnellement établies et de sa détermination à s'opposer à leur projet, le cas échéant. Cette position de principe, qui a été source de conflit avec le frère du président jusqu'à cette fameuse nuit pascal de 2009, a été d'ailleurs rappelée par le CEMG sortant, le général Atcha TITIKPINA qui lors de la passation de charges, a mis en garde contre toute tentative de prise de pouvoir par d'autres moyens que les urnes, avertissant ceux qui s'aventureraient sur ce terrain qu'ils trouveront sur leur chemin, une armée unie et dynamique.

Le nouveau CEMG est aussi souvent présenté comme l'un des auteurs de l'incendie de l'Institut Goethe, survenu en 2005 en pleine crise politique après la mort de feu Gnassingbé Eyadéma. Lors de son procès pour atteinte à la sû-

reté de l'Etat, Kpatcha Gnassingbé a réitéré ces accusations. Mais le général KADANGA n'a jamais réagi à ces allégations, invoquant le droit de réserve et prenant date avec l'histoire pour situer les responsabilités. Quant aux incendies criminels des marchés de Lomé et de Kara pour lesquels, un rapport du Collectif Sauvons le Togo (CST) le désigne comme l'un des planificateurs et commanditaires, il préfère répondre par le mépris commentant ces accusations comme étant « l'expression d'hommes politiques en perte de vitesse et d'imagination ». Si certaines des personnalités indexées ont porté plainte, il choisit pour sa part de ne pas s'inscrire dans cette logique. « Félix ne souhaite qu'une chose : qu'on le juge par rapport à son engagement militaire. Pour lui, c'est la seule chose qui compte » invite un de ses amis. Cela résume d'ailleurs très bien le personnage et son parcours

BIOGRAPHIE

Le général de brigade KADANGA Abalo est né le 19 novembre 1963 à Bassar (TOGO). Admis au Collège Assomption de Sokodé d'où il sort muni de son CEPE, il réussit au concours et rejoignait le Collège Militaire Eyadéma de Tchitchao à Kara de 1979 à 1984. Après son BAC A4 il est envoyé en Côte d'Ivoire à l'École des Forces Armées pour le cours officier. Deux ans plus tard, il sortit de l'école muni du diplôme de chef de section infanterie en 1986, il continua son cursus militaire à l'école d'application de l'artillerie à Draguignan en France. Cet officier artilleur retournera en 1995 à Draguignan pour se perfectionner dans sa spécialité avant d'aller au cours d'état-major à Compiègne en France deux ans plus tard. De 2010 à 2011 il ira chercher son brevet d'école de guerre au Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS) au Maroc.

Concomitamment avec les stages militaires inhérentes à son grade, le général a occupé les fonctions successives d'officier reconnaissance, de tir et commandant de batterie avant d'accéder à des fonctions de commandement tels que : chef de corps par intérim de la FIR de 1999 à 2000, puis du 2° RI en 2002 avant de prendre le commandement de la FIR de 2002 à 2012. Il fut nommé Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, fonction qu'il va occuper pour plus d'un an.

Le 27 Décembre 2013, il prend les rennes du commandement des Forces Armées Togolaises comme Chef d'Etat-major Général.

Décoré de la Croix de la Vaillance Togo, il est officier de l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite - Togo. Le général de brigade KADHANGA Abalo est marié et père de famille. En plus du français, le CEMG a des familiarités avec l'anglais.

Jean ADOLEHOUME, Président de l'Association Professionnelle des Industries Extractives du Togo (APIET)

« Nous espérons participer à l'assainissement du secteur minier en matière de respect de l'environnement et des règles administratives »

Le 15 novembre dernier, l'Association Professionnelle des Industries Extractives du Togo (APIET) a été portée sur les fonts baptismaux. Composée de huit grandes entreprises minières de la place, l'APIET a pour objectif de suivre, de réaliser des études sur l'évolution de l'environnement juridique, économique et social du secteur des industries extractives du Togo dans son ensemble. Dans cette interview, Jean ADOLEHOUME, président de la dite association se prononce sur l'état du secteur minier au Togo et nous dévoile la feuille de route de l'APIET.

FOCUS INFOS : Pourquoi avoir senti la nécessité d'une telle association malgré l'existence par exemple du Conseil National du Patronat ou encore de l'AGET (Association des Grandes Entreprises du Togo) qui regroupe l'ensemble des grandes entreprises ?

Jean ADOLEHOUME : Comme son nom l'indique, l'APIET est une association sectorielle précise. La spécificité du secteur extractif et les problématiques particulières y afférentes en font un secteur sensible et en mutation permanente. Néanmoins, cette association n'a pas la vocation de se substituer aux grands regroupements que vous venez de citer. Au contraire un de ses buts est de renforcer la promotion et la défense des intérêts de ses membres qui sont parfois adhérents de l'AGET ou du Conseil National du Patronat.

F.I : Vous avez été porté dès sa création à la tête de cette association. Quelle est votre feuille de route et sur quoi voudriez-vous être jugé à la fin de votre mandat ?

J.A : Je voudrais rappeler la composition de l'APIET. Les membres statutaires sont au nombre de huit (8) à savoir : SCANTOGO Mines qui assure la présidence à travers ma modeste personne, la Société Nationale des Phosphates du Togo (SNPT), POMAR TOGO, TOGO CARRIERE, le RRCC, le G&B AFRICAN RESOURCES, MM MINING et VOL-TIC TOGO.

En ce qui concerne mon mandat, d'emblée je vous dirai que ma feuille de route se base essentiellement sur l'amélioration des conditions de travail dans le secteur extractif.

Comme j'ai l'habitude de le dire, les premières richesses de nos entreprises sont les Ressources Humaines.

Nous avons ainsi l'impérieux devoir d'y accorder une attention particulière et d'assurer leur bien être afin de garantir une productivité soutenue.

L'autre aspect important de cette feuille de route est notre participation à l'élaboration du nouveau code des Mines.

Enfin nous espérons participer à l'assainissement du secteur minier en matière de respect de l'environnement et des règles administratives car vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe

des carrières sauvages (en matière de sable et de granulat) voire des mines clandestines.

Au-delà de tout, ma grande satisfaction à la fin de mon mandat serait que :

- l'APIET ait réussi à harmoniser les bonnes pratiques de gestion des Ressources Humaines dans le secteur extractif pour le bonheur de nos collaborateurs ;

- Que la participation de toutes les entreprises du secteur extractif au financement du développement économique, social et sanitaire des populations des environnantes des zones d'extraction soit effective et conséquente (au-delà même du cadre de la loi du 05 Mai 2011 qui impose cette contribution aux industries minières).

F.I : Que représentent globalement les industries extractives au Togo, en termes de chiffres d'affaires, d'investissements et d'emplois ?

J.A : Les industries extractives constituent au Togo une énorme source de revenus à l'Etat à travers les différents taxes et impôts qu'elles génèrent.

Je vous citerai juste les chiffres fournis par le rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Togo (ITIE). Au titre de 2011, ces industries ont déclaré avoir versé à l'Etat la coquette somme de 15. 582. 121. 083 FCFA. Je vous laisse évaluer les chiffres d'affaires à la source...

En matière d'investissement, les sommes déployées sont aussi faramineuses

Surtout en ce qui concerne les grandes entreprises du secteur comme par exemple la SNPT, SCANTOGO Mines, POMAR..

Nous pouvons évoquer le cas de SCANTOGO Mines qui a investi près de 130 milliards de FCFA dans la construction de son usine de production de clinker de SikaKondji (dans la préfecture de Yoto).

Dans ce secteur, l'emploi n'est pas en reste. Nous pouvons parler de dizaine de milliers de postes (par exemple pour SCANTOGO Mines actuellement le nombre d'employés y compris ceux de la sous-traitance avoisine 1000 personnes).

F.I : Y a-t-il de bonnes perspectives pour votre secteur d'activités dans

notre pays ?

J.A : Tout à fait. Des explorations sont en cours que ce soit pour le pétrole ou d'autres minerais comme l'or, le diamant, l'uranium etc....

En outre les industries existantes améliorent de jour en jour leur moyen de production et diversifient les opportunités (par exemple POMAR TOGO prévoit la construction d'une usine de façonnage du marbre au Togo)

Dans tous les cas, les signaux sont au vert dans le secteur extractif et je pense qu'en approchant la Direction générale des Mines vous aurez plus d'informations sur le sujet.

F.I : Le Togo est en pleine relance économique et les prévisions sont plutôt optimistes pour les prochaines années. Quel peut être l'apport des sociétés membres de l'association pour accompagner et soutenir ces perspectives ?

J.A : Comme nous l'avons souligné tantôt, les entreprises membres de l'APIET participent à la relance économique du Togo à travers leurs investissements, l'amélioration perpétuelle de leurs productions, la formation des employés et le financement du développement des zones d'extraction sans oublier les taxes et autres impôts dont elles s'acquittent.

F.I : Certaines sociétés minières sont souvent accusées du non respect de leur cahier des charges et montées en épingle dans la presse ? Jouerez-vous aussi au gendarme voir au régulateur pour assainir le secteur ?

J.A : « Jouer au gendarme » n'est pas le terme adéquat puisque nous n'avons ni la prétention de le faire ni aucune prérogative coercitive en la matière. Néanmoins, nous savons tous qu'il y a des « brebis galeuses » dans le secteur comme dans tous les autres secteurs. Nous souhaitons être des sentinelles pour conseiller nos confrères en amont afin d'éviter ce genres de constats.

Je profite de l'occasion pour remercier le Ministre des Mines et celui de l'Environnement qui ont pris récemment des mesures pour mettre fin à la prolifération des carrières sauvages d'extraction de sable et de granulat ainsi que la fermeture des industries clandestines de production d'eau en sachet.



Jean ADELEHOUME

Il est inadmissible que certaines entreprises s'efforcent d'être en règle avec la législation en payant les taxes et les impôts requis, en faisant des études d'impact environnementales pour la préservation de l'environnement alors que d'autres les concurrencent en toute illégalité. Dans les prochains jours, nous allons interpeller les autorités idoines par rapport à un autre problème de détournement d'autorisation. En effet dans le cadre des travaux de construction des différentes infrastructures, l'Etat a d'une façon dérogatoire concédé des autorisations d'extraction de sable et de granulat à certaines sociétés togolaises et étrangères de travaux publics pour alimenter uniquement leurs chantiers. Mais il s'avère que certaines entreprises indisciplinées parmi elles s'adonnent illégalement à la vente de ces produits, en contradiction totale avec l'objet de l'autorisation administrative qui leur est accordée. C'est ce que l'on appelle la Concurrence déloyale et ceci est INADMISSIBLE.

F.I : Il est souvent aussi reproché l'absence ou le déficit d'investissement par vos sociétés dans les infrastructures sociales et de base en faveur des communautés ou les extractions ont lieu. Quels sont les engagements que vous pouvez prendre sur le sujet

J.A : Une loi existe en la matière depuis 2011 (loi du 05 Mai 2011) mais la plupart des industries extractives n'ont pas attendu cette loi pour financer et accompagner le développement sociale des communautés des zones d'extraction minière. Parfois c'est le manque de communication autour de ces projets qui fait croire que rien n'est fait. Le propos ici n'est pas de dédouaner toutes les industries du secteur en la matière mais vous savez bien comme moi que l'on ne parle que des trains qui sont en retard et jamais de ceux qui sont à l'heure..

De toutes les façons, l'application de cette loi nous tient à cœur et nous encourageons nos membres à communiquer à outrance sur les réalisations.

F.I : Quel est l'état actuel de la réglementation minière. Existe-t-il un code minier et en êtes-vous satisfait ou plutôt souhaitez-vous son évolution ?

J.A : Le nouveau code minier du Togo est en cours d'élaboration en ce moment en collaboration avec un cabinet de consultance canadienne et les experts de la Banque Mondiale. A ce propos, je tiens à remercier la Direction Générale des Mines et le ministère des mines qui nous a associé à la réflexion autour de ce code en nous permettant de faire des amendements.

Aucune œuvre humaine n'étant parfaite, il est évident que nous penchions pour une amélioration de l'ancien code minier.

F.I : SCANTOGO Mines dont vous êtes un des cadres dirigeants renforce de plus en plus sa présence au Togo. Quels sont vos projets à court et moyen termes ?

J.A : SCANTOGO Mines (qui fait partie du groupe Heidelberg Cement au Togo au même titre que CIMTOGO et GRANUTOGO) compte commencer la production de 5000 tonnes de clinker par jour à partir de la fin de cette année si tout va bien.

Ceci permettrait de ne plus importer le clinker d'Europe et par ailleurs d'alimenter les usines de production de ciment du groupe en Afrique de l'ouest (Togo, Bénin, Ghana, Burkina Faso).

C'est aussi la perspective de la création de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.

Nous ne cesserons jamais de le répéter : « les premières richesses de nos entreprises sont les ressources Humaines ».

Incendies de marchés au Togo: Un an après

✎ Rosalyn DATHEY

Un après les incendies criminels qui ont dévasté les marchés de Lomé et de Kara, les principales victimes tentent difficilement de se relever de cette catastrophe humaine et économique, qui a emporté leur investissement de toute une vie et coûté à l'économie togolaise, la bagatelle somme de 6 milliards de FCFA, d'après les chiffres les plus optimistes. Tandis que l'enquête est toujours en cours pour identifier les exécutants et leurs commanditaires sur fond de polémique, le gouvernement met en place les infrastructures pour une relance pérenne des activités.

Avec des partenaires dont la BAD (Banque africaine de développement) et la BIE, le gouvernement s'est engagé après la destruction criminelle des marchés, dans les travaux visant à relocaliser les commerçants sur de nouveaux sites, en attendant la reconstruction de nouveaux bâtiments prévue pour durer 4 ans. D'un coût global de 1 milliard 260 millions 367 mille et 375 F, ils concernent trois sites:

- Agbadahonou : sa réalisation s'est élevée à 1 260 367 375 F CFA réparti comme suit : marché initial 850 719 175 F CFA ; avenant : 287 286 730 F CFA. Après deux mois pour le marché initial et 1,5 mois pour les avenants, les travaux ont été livrés le 09 août 2013 et inaugurés le 24 septembre. Ce site a une capacité d'accueil de 272 boutiques containers, 48 hangars (3024 places) et trois magasins d'environ 30 m x 10 m. Il comprend deux espaces à savoir celui de la quinzaine commerciale en face de l'ex Goyi Score qui s'étend sur une superficie d'environ 2.670 m² et celui d'Agbadahonou, beaucoup plus grand avec une superficie de 6.185m².

- Place BONKE : Elle a coûté 357 593 065 F CFA pour une superficie de 41 513 m²

- le site de Lama à Kara : 2.041 737 268 F CFA ont été engagés avec une répartition établie comme suit : marché initial 1 157 711 712 F CFA ; avenant : 535 367 356 F CFA. Pour le même délai que celui du marché de Lomé, les travaux qui sont en cours seront réceptionnés le 24 janvier prochain. Le nouveau site aura une capacité d'accueil de 272 containers, 58 hangars (672 places) et 4 magasins d'environ 10 m x 7 m.

Quant à la démolition des bâtiments, celui du marché de Kara a coûté 245 317 280 F CFA et celui de Lomé à 621 914 752 F CFA ; soit un total de 867 232 032 F CFA.

Pour soutenir les victimes en attendant d'éventuelles réparations des préjudices subis, le gouvernement avait débloqué 2 milliards comme assistance directe. Ces fonds, gérés par le Trésor public, ont été débloqués en faveur de 3106 sinistrés dont 2225 à Lomé et 881 à Kara.

Les critères retenus pour en bénéficier étaient les suivants :

- être à jour sur le plan fiscal
- avoir déclaré et estimé les préjudices subis



avoir déclaré son chiffre annuel.

Au total, seuls 100 femmes étaient à jour sur le plan fiscal.

Ce qui a amené à instaurer une certaine souplesse dans l'étude des dossiers. La même souplesse a été demandée aux institutions bancaires et de micro finances dans le recouvrement de crédit, pour que des propositions de rééchelonnement soient faites, y compris au cas par cas. Par ailleurs, une cellule psychologique et médicale dirigée par le DR DASSA a été mise en place pour l'accompagnement des victimes.

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE :

Un an après les incendies et le début de l'enquête démarrée avec l'arrestation le 13 janvier de Gérard ADJA, vice-président d'OBUTS (Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire), l'instruction n'est toujours pas terminée. Une trentaine de personnes

Mouvement des Républicains Centristes) arrêté le 30 mai 2013 et libéré le 25 septembre 2013 pour raison de santé. Ou encore de Mes Zeus Ajavon, Jil-Benoit Afangbédji et Raphael Adzaré-Kpandé, Coordonateur, trésorier et rapporteur du CST (Collectif Sauvons le Togo), Jean-Pierre Fabre (Président de l'ANC), Eric Dupuy (secrétaire à la communication ANC) et Claude Améganvi (délégué national du parti des travailleurs), tous inculpés et laissés libres avec interdiction de sortir de Lomé sans autorisation du juge.

Un nouveau développement s'est invité dans l'enquête avec le 11 novembre dernier, la publication par le CST d'un document présenté comme un « rapport de contre enquête. » Dans ce rapport, plusieurs personnalités civiles et militaires dont l'actuel Chef d'Etat Major Général des FAT (Forces Armées Togolaises) le général de brigade Félix Kadanga et l'ancien, le général Atcha Titikpina, le directrice des impôts Ingrid Awadé, le directeur de la SALT (Société aéroportuaire de Lomé) Akrima Kogoé ont été désignés par le collectif comme étant les commanditaires de ces incendies.

Depuis, certains membres du CST présentés comme coauteurs de ce rapport, notamment monsieur Agbéyomé Kodjo, le Pr Aimé Gogué ou encore monsieur Clumson Etchri ont démenti y avoir été associés ; tandis que certains des indexés portaient plainte pour atteinte à leur honneur.

CASE A DEVINETTES

- **CURIEUSE DEMANDE DE PRET** : Quel leader du CST (Collectif Sauvons le Togo) a sollicité il y a un mois, un prêt de 1.500.000 FCFA auprès d'une personnalité du pouvoir ?

- **INDEMNISATION** : Quel est le parti dont des membres ont reçu la semaine dernière chacun 23 millions de FCFA en réparation des préjudices subis et qui souhaitent en demander 50 ?

- **IMPUNITE** : Dans quelle entreprise publique un caissier a prétendu récemment que la caisse du jour a disparu avec plusieurs millions sans qu'il n'ait été inquiété ; recevant pour seule sanction une simple mutation ?



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• **Collaboration**
Esso BADOU

Rozalyn DATEH
Salomon WILSON
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**

Komlanvi Delali AGBOH

• **Maison du journalisme**

Casier N°49

• **Imprimerie**

Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• **Conception**

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766

Lomé Togo

• **Tirage**

2500 exemplaires

Micro-Finance au TOGO :

La Rédaction

Le chemin vers le crédit aux couches sociales les plus vulnérables

Des méthodes de recouvrement à la lisière du droit

Les institutions de micro finance ont véritablement pris un essor au Togo depuis une vingtaine d'années. Depuis, leur nombre n'a cessé de croître avec tous les exclus du système bancaire classique. Leur particularité est entre autres d'accorder de micro crédits à faibles taux de remboursement aux couches les plus vulnérables. Sur l'étendue du territoire nationale les coopératives d'épargne et de crédit représentent 70% des Systèmes Financiers Décentralisés et collectent plus de 60% de l'épargne. Si ce secteur est en plein boom et parfois victime de son succès, les méthodes de recouvrement de certaines institutions sont à la lisière du droit.

Le niveau d'activité du secteur des micro finances a plus que quintuplé sur les 10 dernières années. Au 30 juin 2012, il était constitué de 170 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), dont 112 regroupés au sein de huit (08) réseaux mutualistes, cinquante trois (53) SFD unitaires ou mutuelles isolées et cinq (05) associations. Le secteur est dominé par les institutions mutualistes regroupées en réseau et en unitaires, selon la loi PARMEC n°95-014 du 14 juillet 1995 portant réglementation des Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Les SFD en réseau qui représentent huit (08) institutions concentrent plus de la moitié de l'activité (63% des bénéficiaires, 75% de l'encours d'épargne et 69% de l'encours de crédit) tandis que les 62 mutuelles unitaires en représentent un peu plus de 15%.

Le nombre total de bénéficiaires a aussi connu une envolée passant à près d'un 1.200.000 contre seulement près de 700.000 à ses débuts en 1995. Soit une croissance annuelle moyenne de 47%. Une performance qui classe le Togo parmi les pays les plus actifs et dynamiques de la zone UEMOA dans le secteur des micro-finances.

Selon NASSIROU Ramanou, Directeur Général de WAGES et Président de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro-finance (APIM-TO-

GO, «contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, en majorité les femmes menant des activités économiques en zones urbaines et rurales du Togo en leur offrant des services financiers et non financiers», est l'objectif de la majorité des IMF. Rappelons que les instances en charge de la supervision et de la promotion du secteur sont la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (CAS-IMEC); le Comité National de la Micro-finances (CNM) et l'APIM-Togo.

DES MICRO-CRÉDITS, QUI FONT TANT LE SUCCÈS DES IMF

En fin juin 2012, l'encours de crédit dans le secteur national se chiffrait à 93 Milliards FCFA. En effet, les micro-finances n'hésitent pas à proposer une large gamme de crédits pour attirer leurs clients. Entre autres, les crédits « tontine », crédits « rentrée scolaire », crédits à « épargne déductible », crédit « domiciliation de salaire ». Sans oublier le tout nouveau produit créé au lendemain des incendies des deux grands marchés du Togo (Kara et Lomé), nommé le crédit « spécial incendie ». «Le crédit spécial incendie est un accompagnement qui est fait aux clients victimes des incendies de Lomé et de Kara. Il représente au maximum, 150% du montant du crédit précédent et sans aucune garantie physique ou réelle.» explique NASSIROU



Ramanou.

Et pour bénéficier de ces crédits dans la plupart des micro-finances, il faut que le demandeur remplisse deux conditions principales : mener une activité génératrice de revenus et être titulaire d'un compte épargne au sein de ladite IMF. Il existe plusieurs types de compte épargne

selon que le client est un individu, une entreprise, une association ou un groupement.

L'ouverture du compte dépend également de la capacité d'épargne du client. De cette condition dépendent les taux d'intérêt appliqués.

QUAND « MICRO-CRÉDIT » NE RIME PAS AVEC « MICRO-TAUX »

L'intérêt pour les IMF est le montant payé par l'emprunteur en plus du remboursement du capital, pour dédommager le créancier de l'utilisation de son argent.

Il est exprimé en pourcentage (mensuel ou annuel) ou taux. En ce qui concerne les IMF ce sont des taux d'intérêt dégressifs qui sont appliqués c'est-à-dire que les intérêts sont calculés sur le montant restant dû, et non sur le montant initial. Au Togo, les crédits auprès des IMF sont à un taux variant de 9 à 18% dégressif par an offrant la possibilité au client d'effectuer son remboursement à taux de .5 à 2% dégressif par mois. Et gare aux mauvais payeurs !

LES STATISTIQUES DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU TOGO

Principaux indicateurs	30/06/2009	31/12/2010	31/12/2011	30/06/2012
Nombre d'institutions	74	75	75	101
Nombre de points de services	537	483	349	422
Nombre de bénéficiaires directs	690 832	823 776	1 009 193	1 118 528
Encours de Dépôts (millions FCFA)	71 351	79 494	96 809	110 504
Fonds propres (millions FCFA)	4 614	4 843	5 980	8 089
Encours de crédits (millions FCFA)	59 501	72 744	87 111	93 035
Qualité de portefeuille (%)	6,23	5,07	6,07	7,30

Source : Statistiques de la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (CAS-IMEC)

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

Recouvrement des crédits :

✎ Franck NONNKPO

Des méthodes parfois musclées!

La question de recouvrement des créances par les institutions de micro finance reste épineuse. Elle est au cœur d'une polémique qui prend corps au sein de l'opinion et qui met en cause ces institutions qui, au nom de leur survie, n'hésitent pas à recourir à des méthodes et techniques parfois extrêmes pour faire rentrer leurs créances en retard.

«La règle à suivre en face des retards de remboursement est l'action. Lorsque l'ancienneté du retard augmente, le risque de perte définitive associé au montant dû est élevé», explique M. KPO-NOU-EKLOU Dogbè Eloi, Directeur Général de la Coopérative d'Épargne et de Crédit pour la Promotion de la Femme (CECPF).

En général les techniques de recouvrement sont à peu près identiques pour toutes les institutions de micro-finance. Elles vont des appels téléphoniques aux actions en justice en passant par des visites alternées au domicile ou au service du débiteur... Ces méthodes sont regroupées en trois phases: la Phase recouvrement interne ou Phase Relance Interne (PRI), le recouvrement à l'externe ou phase à recouvrer impact et le recouvrement contraignant.

Des méthodes « efficaces » puisque le taux de crédits en souffrance est aujourd'hui minime dans la plupart des IMF au Togo. En 2012 le ratio était de moins de 5% contre 25% en 1994.

Globalement, ces actions sont enclenchées lorsque le délai de remboursement d'une traite (somme à verser périodiquement) vient à expirer. Néanmoins, dans certaines IMF, le client dispose encore d'une marge de quelques jours, pour payer. « Lorsque l'échéance expire et que le client ne rembourse pas, nous lui laissons trois jours, appelés délai de grâce », indique M. Kofi Lagnoh SILIVI, responsable crédit à la CECPF. Pendant ce temps, le client écope d'une pénalité de retard sur la traite. Les pénalités varient d'une IMF à l'autre mais généralement elles ne dépassent pas 5%.

Dans la phase de recouvrement interne, une lettre de relance est envoyée au client et son aval (caution) sous pli fermé avec accusé de réception. « Si le client

se manifeste spontanément, par une visite ou par téléphone, alors nous devons adopter une attitude gentille, conciliante ou compréhensive. Cela encourage le client dans ses efforts aux fins du remboursement. Dans ces conditions, les visites régulières d'un chargé sont conseillées », souligne M. KPO-NOU-EKLOU.

Ainsi, si le client affiche dès le début sa volonté à respecter ses engagements, le chargé peut lui proposer un échéancier qui constitue une reconnaissance de dette dans laquelle le débiteur accepte les pénalités de retard et les intérêts.

Ce type de recouvrement à l'amiable appelé prêt à recouvrer décliné (PRD) est en fait la première étape de la phase relance interne. Le PRD est essentiellement destiné à faire réagir les clients négligents. Il est suivi de l'étape des visites alternées encore appelée Prêt à Recouvrer Alterné (PRA), destinée à mettre une pression supplémentaire au débiteur. A cet effet, des équipes sont constituées et se suppléent pour des visites à intervalles réguliers de 7 à 10 jours. « Nous essayons de déranger la tranquillité du client pour l'amener à payer », confie M. SILIVI. Cependant, précise le DG de la CECPF, « Il est important de continuer à entretenir une certaine intimité avec le débiteur. Il n'est pas recommandé de lui donner l'impression d'être humilié dans son entourage. Néanmoins, les équipes doivent afficher une fermeté absolue et ne laisser entrevoir aucune preuve d'hésitation ».

Le recouvrement à l'externe intervient lorsque le client ne régularise pas la situation de son crédit sur une durée relativement importante, de deux semaines à 20 jours par exemple.

Au cours de cette phase, des actions sont entreprises de façon successive et laborieuse, à la manière d'une vague déferlante, pour avoir l'impact



souhaité: envoi de lettre de mise en recouvrement, appels téléphoniques ou bips intempestifs, visites régulières au lieu de travail ou au domicile. « Il faut frapper là où ça fait le plus mal; par exemple, pour certains débiteurs, lorsque vous leur rendez visite à la maison, cela ne leur dit rien, mais lorsque vous vous pointez à leur lieu de travail, ils réagissent immédiatement, dans le souci de préserver leur dignité auprès de leurs collègues », témoigne M. SILIVI.

60 jours après la date échéance, commence le recouvrement contraignant. Au cours de cette phase, le client est infor-

mé de la transmission de son dossier aux contentieux. A ce niveau, si aucune solution n'est trouvée, le débiteur est convoqué au commissariat ou assigné en justice lorsque le problème persiste.

« En tout état de cause, c'est le règlement à l'amiable qui est privilégié dans le recouvrement de nos prêts », affirme NASSIROU Ramanou.

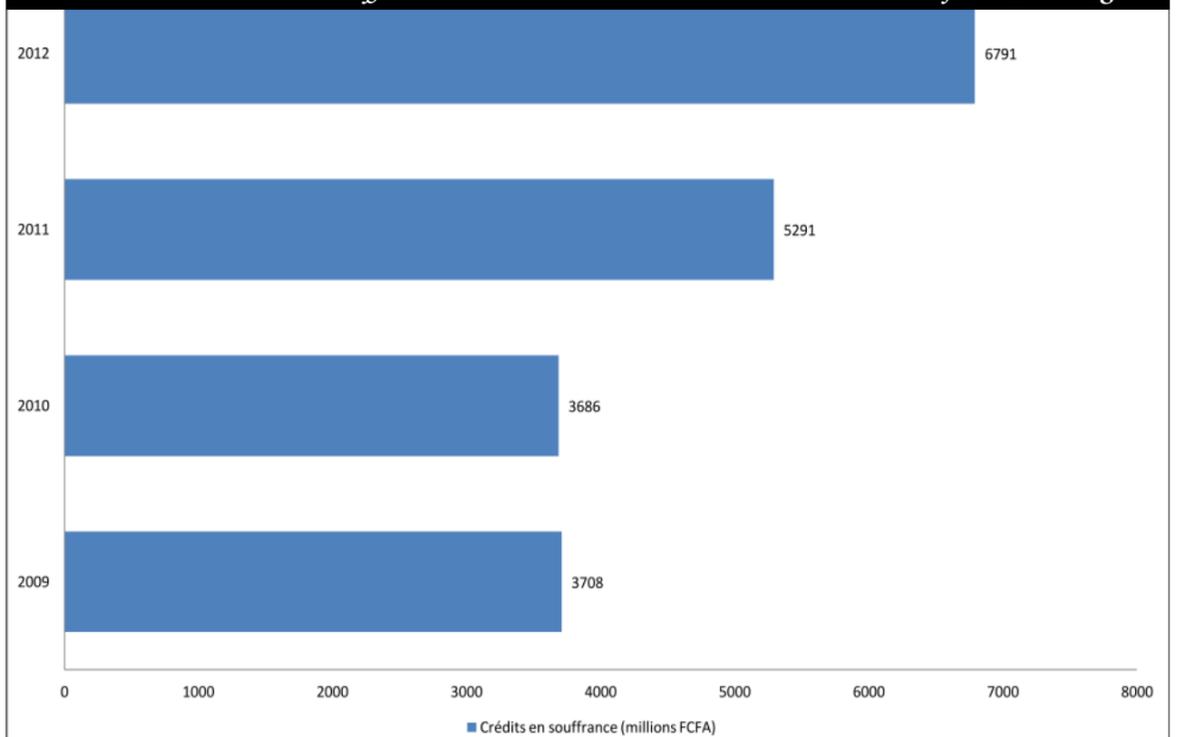
PRATIQUES VEXATOIRES ET ILLEGALES :

Cependant certaines IMF au nom de leur survie, versent dans le harcèlement systématique des débiteurs, foulant aux pieds leur dignité et sur-

tout, méprisant les textes. Ces pratiques extrêmes passent mal auprès de l'opinion favorable à un règlement amiable dans tous les cas, jusqu'à recouvrement du crédit. Un avis que ne partage pas le Directeur Général d'une grande faitière d'institutions de micro finance au Togo. « Chez nous si tu prends de l'argent sans le rembourser on te frappe, on te frappe ; on le fait sans hésitation et les gens le savent. (...) Quand les gens ne sont pas de bonne foi on utilise les moyens forts parce que si on n'utilise pas ces moyens forts là, demain on ne pourra pas restituer l'argent à ceux qui nous l'ont confié. C'est ça aussi la difficulté pour nous. Si on ne récupère pas, on ne peut pas le retourner à celui qui nous l'a confié. Tu es pris dans ce piège là », a-t-il déclaré en juin 2011 dans une interview à un journal en ligne togolais. Ces propos illustrent bien le calvaire auquel sont soumis presque quotidiennement les clients débiteurs des IMF comme le montre ce témoignage:

« Nous sommes 21 femmes constituées en groupe. Nous avons commencé notre collaboration avec notre IMF dès 2002. C'est au cours du remboursement de notre quatrième prêt, d'une valeur de 200 000 FCFA (pour chaque membre du groupe) que les problèmes ont commencé. Les choses sont devenues difficiles pour quelques femmes du groupe. Il y avait la mévente; alors nous n'arrivions plus à rembourser comme cela se devait. Les deux premières

Evolution des crédits en souffrance de 2009 à 2012 dans le secteur de la micro finance au Togo



(Suite à la page 8)

Des méthodes parfois musclées!

(Suite de la page 7)

fois, nous avons obtenu un prêt d'une valeur de 100 000 FCFA à solder en quatre semaines. Nous versions alors 8000 F par semaine. Le troisième prêt s'élevait à 150000F.

En plus de la mévente, la durée de remboursement constitue également pour nous un obstacle majeur. Ce temps est trop court et ne favorise pas le développement de nos affaires, ce qui évidemment, est complètement égal aux agents, qui, à notre désespoir, refusent d'utiliser notre dépôt pour solder le prêt. Ils disent qu'ils doivent prélever des pénalités de retard sur notre dépôt. Or les pénalités peuvent anéantir complètement votre compte pendant que la dette, elle, reste intacte.

Comme nous avons des difficultés à payer, on nous avait adressé une convocation. Nous étions six à nous rendre au bureau à l'agence dès 7 heures. Ils nous ont séquestrées jusqu'à 17 heures sans nous permettre de manger ni boire. Il y avait parmi nous une femme enceinte, et une autre avec un bébé d'un an et demi. Les agents nous insultaient et nous

disaient d'appeler nos proches pour qu'ils viennent payer. C'est l'intervention de notre avocat qui a mis fin à ce calvaire. Nous avons été alors libérées. Bien avant de nous adresser la convocation, les agents venaient chez nous à la maison comme au marché pour réclamer leur dû. Ils nous harcelaient de toutes parts si bien que nous avons même peur de nous habiller correctement pour sortir, afin de ne pas attirer leurs injures. Nous faisons aussi objets de moquerie de la part des nos autres camarades du groupe», témoigne une jeune femme.

Un témoignage émouvant mais très édifiant sur le calvaire des clients débiteurs. A-t-on besoin d'en arriver à ces extrêmes?

« Si vous avez un ami à qui vous avez prêté quelque chose et qui vous a promis de vous le rendre dans un bref délai ou dans un délai convenu; le délai passé, cet ami ne vient pas vers vous pour expliquer les raisons qui l'ont empêché d'honorer son engagement; vous vous rendez chez lui à plusieurs reprises mais vous ne le trouvez pas à la maison; vous le cherchez, il se cache! Que feriez-

vous? L'argent que nous gérons, ce n'est pas pour nous qui travaillons dans l'institution de micro finance mais c'est pour les clients; lorsqu'ils viennent pour faire des retraits d'argent, nous avons le devoir de les satisfaire; et si l'argent que nous prêtons, ne rentre pas, que ferions-nous? Nous avons le devoir de récupérer l'argent. Et si nous remarquons que toutes nos

chances pour recouvrer un crédit sont nulles, vous comprenez qu'on doit sévir!», répond un agent de crédit.

«Des fois on est obligé de poursuivre ceux qui prennent les crédits pour faire rentrer l'argent afin de donner une chance à d'autres clients de bénéficier de prêts et satisfaire ceux qui veulent retirer de l'argent», renchérit un autre.

Un débiteur, fût-il défaillant, reste protégé par les textes de l'OHADA auxquels les mesures extrêmes pour recouvrer les crédits pourraient constituer une infraction (Voir encadré Recouvrement de créances : que disent les textes).

Agent de crédit :

✎ Franck NONNKPO

Un personnage essentiel dans les IMF

Un agent de crédit est un employé d'une IMF dont le rôle est de gérer le crédit. Cet agent est à l'écoute des clients. Lorsqu'un client vient solliciter un prêt, il s'adresse à l'agent de crédit qui lui fait connaître les conditions qui sont liées à la demande de prêt et l'aide à monter le dossier. L'agent présente le dossier monté aux membres du comité de crédit qui font leur étude. Au terme de cette étude, les membres du comité de crédit peuvent prendre une décision d'agrément pour auto-

riser le crédit. A contrario, si le comité de crédit rend une décision de rejet, le crédit ne sera pas accordé car il se peut que certaines conditions ne soient pas remplies par le client.

Une fois le prêt décaissé, l'agent de crédit a la responsabilité de suivre le client pour s'assurer du remboursement régulier. Ce suivi lui permet aussi de s'assurer que l'argent pris par le client a été utilisé pour l'activité pour laquelle le crédit a été sollicité. En cas de difficulté de remboursement, l'agent de crédit adopte une démarche d'accompagnement

visant à trouver avec le client un règlement à l'amiable. Ce règlement consiste à donner des conseils au client ou à étudier avec lui la rentabilité de son activité ou encore à procéder à une révision des conditions de remboursement pour permettre au client de payer.

Pour motiver les agents de crédit et les inciter à améliorer leur performance, chaque chef d'agence met en place une politique interne. Il peut s'agir des commissions qui varient d'une agence à une autre ou encore des primes.

Recouvrement de créances : Que prévoient les textes ?

✎ Ibrahim SEYDOU

Pour faciliter le recouvrement de la plupart des créances, le législateur OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique) a institué par l'acte uniforme du 10 avril 1998 une procédure simplifiée de recouvrement par la voie de l'ordonnance d'injonction de payer (OIP). Cette procédure, plus ou moins similaire à la loi nationale de 1998 sur le recouvrement simplifié des créances civiles et commerciales aujourd'hui abrogée, est soumise à conditions, à remplir par le créancier ou par le débiteur en cas d'exercice de recours.

Pour exercer la procédure d'OIP, la créance doit avoir une cause contractuelle ou résulter de l'émission ou de l'acceptation de tout effet de commerce ou d'un chèque dont la provision s'est révélée insuffisante ou inexistante. Elle doit par ailleurs présenter trois caractères cumulatifs :

- Etre certaine, c'est-à-dire que son existence est incontestable et actuelle

- Etre liquide, c'est-à-dire dont le montant en argent est déter-

miné et connu

- Etre exigible, c'est-à-dire que le titulaire peut en exiger immédiatement le paiement.

Si ces conditions sont remplies, le créancier adresse au président du tribunal du domicile ou du lieu où demeure effectivement le débiteur, une requête. Pour être recevable, celle-ci doit contenir un certain nombre de mentions obligatoires dont les noms, prénoms, profession et domicile des parties (créancier comme débiteur) ou, s'il s'agit



des personnes morales, leur forme, dénomination et siège social. Elle doit contenir également l'indication précise du montant de la somme réclamée avec le décompte des différents éléments de la créance (princi-

pal, intérêts et autres frais) ainsi que le fondement de celle-ci, c'est-à-dire s'il s'agit par exemple d'un prêt. Elle doit être accompagnée de pièces justificatives en originaux ou copies certifiées conformes, lesquelles sont

déposées au greffe du tribunal. Si, au vu des documents produits, la demande lui paraît fondée en tout ou partie, le président du tribunal rend une décision portant injonction de payer pour la somme qu'il fixe. Une copie certifiée conforme entre autres de la décision d'injonction de payer est signifiée au débiteur par acte extrajudiciaire. Celle-ci est non avenue si elle n'est pas été signifiée dans les trois mois de sa date. En l'absence d'opposition dans les quinze jours de la signification de la décision portant injonction de payer, le créancier peut demander l'apposition de la formule exécutoire sur cette décision. Celle-ci produit alors tous les effets d'une décision contradictoire et n'est pas susceptible d'appel.

Séances régionales d'informations en prélude au lancement du Fonds National de la Finance Inclusive

✎ Franck NONNKPO

En prélude au lancement du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), prévu pour le 24 janvier prochain à Kara, le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes organise du 14 au 20 janvier, des séances d'informations des communautés à la base sur ledit Fonds. Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Lomé sont les étapes de cette tournée au cours de laquelle les populations à la base seront informées sur les raisons de la création du Fonds, ses mécanismes d'intervention et ses potentiels bénéficiaires.

Créé par décret pris en Conseil des ministres en décembre dernier, et placé sous tutelle du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le FNFI a un statut d'Etablissement public à caractère financier avec pour mission de rendre accessibles les services financiers à tous, surtout les plus pauvres, par l'entremise des banques et des Institutions de micro finance -ce que l'on appelle le principe du 'faire-faire'.

Pour Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la

Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, « En mettant en place un Fonds National de la Finance Inclusive, la vision ultime du gouvernement est de contribuer, de manière significative et déterminante, à repousser les frontières de l'exclusion financière, en mettant en œuvre un puissant instrument financier qui devra être une réponse institutionnelle forte aux contraintes spécifiques d'accès des populations surtout pauvres, aux services financiers de base ». Il s'agit, à en croire Mme Tomégah-Dogbé, « d'appuyer le secteur de la micro finance et autres institutions financières



bancaires ou non, qui s'engagent résolument dans la proximité, dans la réalisation d'interventions spécifiques, à promouvoir dans la durée, la mise en place de mécanismes et produits pertinents répondant aux besoins des couches les plus pauvres.

Toucher en 5 ans, environ deux millions de bénéficiaires en termes de

créations d'emplois, des activités génératrices de revenus, des micros, très petites et moyennes entreprises, c'est l'objectif du FNFI qui devra renforcer les capacités des prestataires de services financiers afin de lever les obstacles au financement des populations, zones, secteurs et activités marginalisés par le système financier global.

En effet, le secteur de la micro finance s'est développé rapidement au Togo au cours des dix dernières années avec une clientèle qui est passée de 62 400 bénéficiaires en 1995 à 312 995 en 2004 puis à 1 333 934 au 30 juin 2013. Cependant, ces Sys-

tèmes de Financement Décentralisés sont inégalement répartis sur le territoire national, éloignant du coup les populations des services financiers de proximité du fait d'insuffisance de mécanismes d'accès à distance aux services financiers.

Le FNFI devra prendre également en compte les questions de ressources à coûts raisonnables pour les crédits mais aussi la garantie des opérations sur les activités jugées risquées. Financé actuellement sur fonds propres de l'Etat, le FNFI compte à terme diversifier ses sources de financement en mobilisant des Partenaires Techniques et Financiers comme la BOAD, la BAD, la BIDC, la Banque Mondiale et le Système des Nations Unies qui ont déjà donné leur adhésion à ce nouvel instrument au service des populations.

"Agir pour la Planification Familiale" plus de grossesse, ni d'enfant non désiré

✎ Kossi THEMANOU (stagiaire)

Atteindre 1,9 million d'utilisateurs des méthodes contraceptives de qualité d'ici 2018, c'est l'objectif du projet «Agir pour la Planification Familiale» (AgirPF). Lancé le 09 janvier 2014 à Lomé, par le gouvernement des États-Unis, AgirPF sera mis en œuvre dans 5 pays de la sous-région à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger et le Togo, pour un coût total de 29 millions de Dollar US.

Le projet quinquennal de planning familial régional qui sera basé à Lomé, vise à répondre aux besoins non satisfaits de planification familiale en Afrique de l'Ouest. Tout en reconnaissant l'urbanisation croissante de la région, «AgirPF» vise à accroître l'accès et l'utilisation des services de planification familiale dans les zones urbaines ; ceci en ayant recours aux centres hospitaliers et aux centres de santé, ainsi qu'aux moyens mobiles de sensibilisation et aux services communautaires.

Désormais, une solution est apportée aux besoins non satisfaits de planifi-

cation familiale dans la sous-région. Des besoins évalués à 37,2 % en 2011. Ainsi, «AgirPF» réduira la mortalité infantile et maternelle qui est actuellement de 126 pour mille.

Pour Mme Rouguiatou DIALLO, Directrice du projet «AgirPF», son engagement pour réglementer et rendre accessible la planification familiale est très ferme. «La mortalité infantile et maternelle doivent considérablement diminuer. La médecine permet de nos jours à ce que chaque planification, chaque grossesse et chaque famille aboutisse », a-t-elle déclaré.

En effet, le projet travaillera d'une

part avec des organisations locales, afin d'améliorer la qualité et l'impact de leurs efforts, d'autre part avec les femmes et les familles, afin de mieux connaître les avantages de la planification familiale.

Cependant, «AgirPF travaillera également en étroite collaboration avec les gouvernements des 5 pays accueillant le projet. Pour identifier des activités concrètes à soutenir, et qui répondent directement aux besoins prioritaires identifiés dans les stratégies nationales», a déclaré l'ambassadeur des États-Unis au Togo, monsieur Robert E. Whitehead.

Le projet est spécialement conçu par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Celle-ci a pour objectif de promouvoir le bien-être social et économique en Afrique de l'Ouest, tel que conçu par les populations de la région. Couvrant 21 pays, le bureau USAID/

Afrique de l'Ouest basé au Ghana, élabore et met en œuvre des programmes pour renforcer les systèmes de règlement non violent des conflits, soutenir la croissance économique et élargir l'accès à des soins de qualité. A travers USAID, le peuple américain fournit une assistance économique et humaine dans plus de 100 pays au monde.

En s'appuyant sur le succès des activités financées par USAID et pilotés au Togo, à savoir les projets AWARE II et RESPOND, le pays abritera encore le bureau régional de AgirPF

Selon le partenariat de Ouagadougou., les pays de l'Afrique francophone occidentale s'engagent à repositionner la planification familiale. En atteignant 1million de femmes et de couple supplémentaires avec des méthodes de planification familiale d'ici à 2015. Les 3 axes de AgirPF à

savoir, élargir l'accès des familles aux consultations en planification aux méthodes contraceptives; promouvoir des comportements sains en matière de planification familiale et accroître la sensibilisation aux avantages de la planification familiale, visent les mêmes objectifs.

Représentant le premier ministre, la ministre de l'Action sociale de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Mme Dédé Ahoéfa EKOUE, s'est réjoui du choix porté sur le Togo. «C'est un retour au renforcement de la coopération USA/TOGO depuis les années 1990. La mortalité maternelle et infantile réduisent énormément la productivité au Togo. Le gouvernement a déjà investi 100millions de FCFA pour les programmes de planification familiale, AgirPF vient donc à temps», a-t-elle indiqué.

«Eau Vitale» est toujours bonne à boire!

✎ F. N

Des professionnels des médias, des agents de l'Institut National d'Hygiène (INH) et du ministère de la santé ont pris part à une visite organisée le jeudi 09 janvier dernier par la Brasserie BB Lomé sur ses sites de Lomé et d'Anfoin (préfecture des Lacs). Faire taire les critiques et les rumeurs sur la qualité des produits de la société, en l'occurrence l'Eau Vitale, c'est l'objectif de cette tournée.

La polémique qui a cours depuis quelques semaines et relayée par la presse, porte notamment sur le lot d'Eau Vitale 0,5l du 11 novembre 2013 mis en cause par les consommateurs à cause de la présence de corps étrangers dans le contenu. A cet effet les responsables de la Société ont tenu à expliquer : « C'est un incident qui a entraîné une précipitation

après mise en carton». «Les résultats des analyses effectuées suite à ce constat par notre laboratoire interne, le laboratoire de l'INH, le laboratoire de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et le laboratoire Neptune de France, montrent que cette eau ne peut pas porter atteinte à la santé», rassurent-ils. Afin d'éviter un incident du genre à l'avenir, les responsables de la Bras-



L'usine de fabrication d'Eau VITALE à Anfoin

serie BB Lomé assurent avoir mené des actions correctives notamment le changement des filtres, la filtration de

l'eau à l'état brut... « Dans une production industrielle, le risque zéro n'existe pas », a indiqué le Directeur Général, M. Bruno KERGUEN. Il s'agit donc d'un incident isolé, rarissime qui ne porte pas atteinte à la qualité de l'Eau Vitale qui est toujours bonne à boire! c'est en tout cas le constat qui ressort de la

visite aux usines de production de boissons à Lomé et d'Eau Vitale à Anfoin. Sur ces sites, le personnel travaille dans des conditions

d'hygiène rigoureuses qui ne laissent aucun doute sur la fiabilité des produits dont la qualité est contrôlée sur toute la chaîne de production. C'est donc à juste titre que l'usine de Lomé a été certifiée ISO 9001: 2008 en décembre 2010, certification renouvelée en octobre 2013; quant à l'usine d'Anfoin, elle est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 22000:2005 en juillet 2012.

Créée en 1964, la Brasserie BB Lomé emploie aujourd'hui 647 personnes sur 3 sites de production : Lomé, Anfoin et Kara.



Washington - le 22 novembre 2013 -

Et de deux ! Attijariwafa bank signe un deuxième accord stratégique avec d'autres institutions américaines, cette fois ci OPIC et Citibank

Attijariwafa bank, visant à renforcer cette dynamique des échanges commerciaux et des investissements entre l'Afrique et les Etats-Unis d'Amérique, et toujours dans le sillage de la visite de Sa Majesté le Roi Mohamed VI à Washinton, a signé un deuxième accord, avec d'autres institutions américaines, Overseas Private Investment Corporation (OPIC), institution financière fédérale à rayonnement international, et Citibank, banque internationale présente dans 160 pays dont le Maroc.

En effet, le Vendredi 22 Novembre 2013, la Overseas Private Investment Corporation (OPIC), le Groupe Attijariwafa bank et Citibank, représentés respectivement par Mme Mimi Alemayehou, Executive Vice Président, M. Mohamed El Kettani, Président Directeur Général, et M. Ae Kyong Chung, Directeur Général, ont procédé à la signature d'un Mémoire d'Entente par lequel une ligne de crédit en cours a été portée à USD 100 millions et dont les conditions d'utilisation seront précisées entre les parties. L'accord vise à soutenir l'octroi de crédits aux PME au Maroc et dans un certain nombre de pays de présence du groupe Attijariwafa bank en Afrique Subsaharienne.

La signature du Mémoire fait aussi suite à la signature en Juillet de l'année en cours, d'une convention de crédit à moyen terme de USD 40 millions entre Citi et Attijariwafa bank supportée par un accord de partage de risque entre Citi et OPIC pour soutenir l'accès au crédit aux PME marocaines.

OPIC, institution financière de développement du gouvernement américain, mobilise du capital privé pour investir dans le développement économique durable et garantit de nombreux prêts pour encourager le financement des PME dans les pays en développement.

OPIC a une longue histoire dans le financement des projets au Maroc. Elle a financé et/ou garanti plus de 22 projets durant les quarante dernières années. L'accord signé avec Attijariwafa bank est le premier du genre pour le secteur bancaire au Maroc.

Créée en 1904, **Attijariwafa bank** est la première institution financière marocaine avec une présence dans 23 pays dont 14 en Afrique.

Citi est une institution financière internationale présente dans 160 pays. Elle opère au Maroc avec un agrément de banque de plein exercice depuis 1967.

Contact presse

Mme Houyem Kaabouch

Tél. 06 47 47 32 56

E-mail : h.kaabouch@attijariwafa.com

Coopération TOGO-JAPON:

✍ Ibrahim SEYDOU

Rencontre FAURE GNASSINGBE- SHINZO ABE à Abidjan

A l'instar d'une dizaine d'autres Chefs d'Etat de la sous-région, le Président de la République Faure GNASSINGBE a participé le 10 janvier dernier à Abidjan (Côte d'Ivoire) à un mini-sommet de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) à l'occasion de la visite dans ce pays du Premier ministre japonais, Shinzo ABE.



Photo de famille des chefs d'Etat participant au sommet JAPON-CEDEAO

Cette rencontre qui fait suite à la Vè Conférence Internationale Japonaise pour le Développement en Afrique (TICAD) qui s'est déroulée du 1er au 3 juin dernier à Yokohama (Japon), a porté essentiellement sur des questions de coopération économique et de financement des infrastructures. L'actualité s'y est également invitée avec les crises centrafricaine et soudanaise ; et le Japon en a profité pour annoncer une aide de 42 milliards de FCFA pour renforcer la sécurité au Sahel.

Accompagné d'une trentaine de patrons des plus grandes entreprises nippones, monsieur ABE espère pouvoir redresser le niveau des échanges commerciaux avec le continent qui était seulement de 1,8% en 2012, au cours du périple qui l'a amené outre la Côte d'Ivoire, en Ethiopie ou encore au Mozambique. Il s'agissait donc d'un voyage essentielle-

ment économique

TICAD V ET LE RETOUR DU JAPON :

Plusieurs observateurs ont relevé la proximité du déplacement du Premier ministre japonais avec celle du ministre des Affaires étrangères chinois, Wang Yi qui a effectué une visite africaine à dominante économique en Ethiopie, au Ghana et au Sénégal en début d'année.

C'est dire que la compétition est accrue entre les deux pays pour la conquête de l'Afrique même si « l'Empire du Milieu » a une bonne longueur d'avance.

De fait, lors de la TICAD de juin dernier, Shinzo ABE avait annoncé une aide publique de 16.000 milliards de FCFA sur les 5 prochaines années en faveur des pays africains, consacrée pour l'essentiel à des projets de développement. Il avait identifié les domaines prioritaires dans

lesquels son pays entendait intervenir pour soutenir le continent : les infrastructures qui bénéficieront de 3250 milliards de FCFA notamment les corridors internationaux qui faciliteraient le désenclavement ; les ressources humaines avec des formations ayant des débouchés ; la santé avec la promotion de soins pour tous ; le soutien à l'éducation de 20 millions d'enfants ; l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour 10 millions d'Africains et l'agriculture qui devrait devenir une agriculture de rente. Sur le plan de la sécurité et de la lutte

contre le terrorisme, monsieur ABE avait promis environ 500 milliards de FCFA sur 5 ans. Pour rappel, la TICAD est une initiative lancée en 1993 par le gouvernement japonais pour promouvoir un dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et leurs partenaires dans le domaine du développement.

L'objectif affiché est d'encourager la croissance économique, d'assurer la « sécurité humaine », y compris la réalisation des OMD et la consolidation de la paix,

traiter des questions de l'environnement et des changements climatiques.

La coopération entre le Japon et le Togo est en plein essor. Tokyo accorde régulièrement des aides dans le cadre du projet Kennedy Round pour l'achat de riz et de blé en faveur des populations vulnérables. Il y a quelques mois, l'ambassadeur du Japon à Lomé a signé une convention de 5,6 milliards de Fcfa destinée à financer le secteur de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.

Ces échanges s'accompagnent d'un dialogue permanent avec la JICA (Agence japonaise de coopération internationale) pour la mise en œuvre de différents projets de développement.

Une ambassade du Togo a été ouverte en 2010 afin de coordonner la coopération et d'identifier les investisseurs privés susceptibles de s'impliquer dans des projets industriels.

Les autorités japonaises avaient été particulièrement sensibles à la visite officielle effectuée en juin 2011 par le président Faure Gnassingbé. Le premier chef d'Etat étranger à venir sur place après le Tsunami dévastateur.

Bénin :

✍ Ibrahim SEYDOU

Banques en difficultés, menaces sur l'économie du pays

Au moins six banques béninoises seraient en difficultés avec plus de 42 milliards de créances non recouvrées, selon des révélations de nos confrères de la Lettre du Continent. Cette situation qui fait planer de sérieuses menaces sur l'économie béninoise, serait la conséquence de l'affaire Patrice TALON, du nom de ce magnat des affaires, autrefois proche et financier du président béninois Yayi BONI et aujourd'hui poursuivi pour des allégations d'empoisonnement de ce dernier.

Selon l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Bénin (APBEF-Bénin), compte tenu de l'importance des engagements, le système bancaire béninois, voire l'économie béninoise toute entière risque d'être durablement affecté si une solution n'est pas rapidement trouvée à la crise apparue entre l'Etat et le groupe TALON. En effet, une demi-douzaine d'établissements bancaires a financé ou pris des participations dans onze des sociétés de l'homme d'affaires aujourd'hui en exil forcé, avec une ardoise avoisinant les 42 milliards de FCFA. Les différents prêts contractés avaient permis à l'ex proche de Yayi BONI de financer les campagnes cotonnières (Mr TALON ayant régné en maître absolu sur

la filière cotonnière béninoise jusqu'à sa rupture avec le pouvoir) et d'équiper ses filiales. La SGLF doit à elle seule par exemple plus de 13 milliards de FCFA alors que la société qu'elle a équipée avec ce prêt, Bénin Control, chargée de la vérification des importations est aujourd'hui en cessation de paiement, du fait de la rupture du contrat qui le liait à l'Etat béninois.

De fait, sont en difficultés la filiale béninoise de la Bank of Africa (BOA), la Diamond Bank, la BSIC, la filiale du groupe ECOBANK, la Société Générale Bénin (SGB) de même qu'ORABANK qui, avec 4 milliards de FCFA de créances en souffrance, est dans la situation la plus critique.

CEET :

✍ Ayi d'ALMEIDA

Deux semaines après la fin de leur mandat, GNANDE DJETELI et BLAISE AMOUSSOU-KPETO toujours en poste

Le Directeur général de la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET) Gnanè DJETELI et son adjoint Blaise AMOUSSOU-KPETO jouent les prolongations. En effet, deux semaines après l'arrivée à échéance de leur mandat, ils assurent toujours leurs fonctions. La faute sans doute à l'indécision du Conseil d'Administration qui n'a pas encore choisi à ce jour de les maintenir ou de pourvoir à leur remplacement.

En effet, nommés à la tête de l'entreprise publique le 30 décembre 2011 suite à un processus d'appel à candidatures, les deux dirigeants sont arrivés au terme de leur mandat de deux années, le 31 décembre dernier. Pourtant, ils occupent encore leurs postes.

Le Conseil d'Administration qui doit décider de leur renouveler sa confiance ou de trouver de nouveaux directeurs traîne le pas. Or, il est patent que le secteur de l'énergie est l'un des plus stratégiques et dont le gouvernement a fait une priorité.

Des défis qui ne sauraient s'accommoder de l'incertitude quant à sa direction attendent l'électricien togolais. Il s'agit notamment de

la renégociation des termes du contrat avec Contour Global et les différents chantiers pour donner au pays définitivement une autonomie énergétique. Beaucoup poussent à ce que la situation soit régularisée au plus vite pour ne pas fragiliser l'entreprise, avec des dirigeants prenant des décisions et engageant la société sans aucun mandat ni légitimité statutaire.

Pour rappel le Conseil d'Administration de la CEET est composé de 8 membres avec monsieur Katari FOLI-BAZI président, messieurs Malamaté ADJARE, Gilbert ATSU, Essohanam EDJEOU, Koffi NASSEMPERE, Koudjoulma M'GBOUNA, Jean-Luc HOMAWOO et Dr Sambiani DJIMONGOU, membres.

Un antisystème nommé Dieudonné ou un antisémite ?

Suite de la page 3

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'Israël ne fait pas non plus des efforts pour se faire aimer. C'est en effet le seul pays au monde à n'avoir presque jamais appliqué une résolution du Conseil de sécurité. L'émotion mondiale suscitée par le traitement du peuple palestinien y compris la poursuite de la colonisation n'a jamais semblé entamer la détermination de pays à annexer les territoires palestiniens. Le complexe de Massada est plus fort que tout autre chose. J'y reviendrai.

Dieudonné est-il antisémite ? Difficile de l'affirmer. Car tous les racismes sont difficiles à appréhender. Un propos raciste fait-il d'un individu un raciste ? Je n'aime pas l'individualisme des blancs, et leur odeur aussi (je n'ai jamais senti mon odeur, mais je dois aussi en dégager) mais suis-je raciste antiblanc pour autant ?

Mon impression personnelle est que l'antisémitisme de Dieudonné se résume plus à certains de ses propos négationnistes (mais où se trouve le premier et le second degré, pour un comique, c'est difficile. Coluche doit se retourner dans sa tombe) et les comptes qu'il règle régulièrement à des juifs qui le lui rendent aussi bien (Cohen, Haziza...). Si on y ajoute son antisionisme revendiqué, la boucle est vite bouclée, pour les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme que sont la Licra et le Crif.

Mais il n'en reste pas moins que le débat sur le « sémitisme », et par conséquent « l'antisémitisme » mérite d'être posé, surtout dans la société française. Wikipedia nous apprend que les sémites sont localisés en Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique (seulement l'Érythrée et l'Éthiopie), la péninsule arabique, le Croissant fertile et en Afrique du Nord. Donc, être antisémite, c'est aussi être contre les Arabes, les Ethiopiens... Mais nous savons que dans le langage ordinaire, être antisémite, c'est être contre les Juifs. Mais qui sont les Juifs, me demandera-t-on ? Est-ce les personnes de la religion juive ? Est-ce ce peuple prétendument élu de Dieu qui a essaimé la planète, plutôt nomade et commerçant, porté sur l'art et la culture ? Est-ce ce même peuple, persécuté depuis l'antiquité, par des royaumes puissants ensuite par le christianisme (pour avoir crucifié Jésus) puis les pogroms dans toute l'Europe (le fameux complexe de Massada). Les Juifs sont-ils seulement ce

peuple exterminé par les nazis, dont le summum de l'horreur se trouve à Auschwitz ? Il faut comprendre que l'histoire des Juifs est une longue suite de persécutions, dont l'holocauste a été l'horrible summum. La paranoïa développée par certains milieux juifs part d'un postulat basique. Les gens ne nous aiment pas, et si nous ne faisons rien, la solution finale peut intervenir de nouveau à n'importe quel moment. Donc, soyons des sentinelles, et rappelons au monde entier, chaque fois que c'est possible, sa responsabilité dans ce qui nous est arrivé. Peu importe que vous soyez nés après 1939, peu importe que vous ne soyez pas Allemand ou Français, le monde entier a été responsable de nos malheurs, et il ne faut pas l'oublier. C'est le paradigme de la responsabilité collective imposée. Ni les Noirs, ni les Roms (qui ont aussi souffert sous les nazis) encore moins les Amérindiens qui ont été exterminés par les Conquistadors n'ont réussi à imposer au reste du monde ce sentiment de honte partagé.

Les Juifs sionistes, si. Mais ce martèlement mémoriel est possible pour une raison bien simple, et c'est là que nous revenons à Dieudonné, c'est que le lobby juif est très bien organisé.

En vérité, à l'échelle de la souffrance, les Juifs n'emportent pas le pompon. Nous les Noirs, pendant quatre siècles nous avons été transportés comme du bétail à travers les océans dans des conditions inhumaines, dans le silence le plus total des humanistes. Les chiffres parlent de 17 millions d'Africains, ceci sans compter la traite transsaharienne qui a duré 13 siècles. A l'échelle des pertes en vie humaine, les Russes (21 millions) les Chinois (20 millions) et les Allemands (9 millions) ont sans doute plus souffert de la Seconde Guerre mondiale, mais aucun de ces pays ou peuple n'a développé une solidarité aussi forte dans la hantise de la persécution que les Juifs sionistes. Aujourd'hui, même le jeune français qui commence à parler sait qu'on peut se foutre de la gueule de presque tout le monde, sauf des Juifs.

On peut se moquer des Noirs, des Arabes, des Allemands et la seconde guerre mondiale, des Russes dans le Goulag, des Chinois et Mao, mais pas des Juifs. Pourquoi ? Parce que le lobby

by a les moyens de pression. Les chiffres parlent d'eux même ; la haute finance est largement dominée par des personnes d'origine juive. Or qui détient l'argent détient le pouvoir. Même si les Juifs de cette haute finance ne sont pas forcément tous sionistes, le complexe de Massada (tout le monde est contre nous) produit nécessairement une solidarité communautaire transversale qui donne toute la force aux moyens de pression. Et Dieudonné a ainsi senti le vent tourner dès qu'il a osé toucher à l'interdit.

DIEUDONNÉ ANTISYSTÈME, LA BONNE BLAGUE ?

Aujourd'hui, Dieudonné passe un peu comme le résistant antisystème, celui qui est contre les lobbys de toutes sortes. C'est quand même assez gros quand on pense seulement que le réseau alternatif par lequel il contourne les médias est Facebook, dont le patron est d'origine juive. A la limite il fait preuve d'une capacité de résistance en s'adaptant aux failles d'un système (le lobby sioniste) qui a décidé de lui faire la peau. La responsabilité collective partagée et le politiquement correct conduisent aujourd'hui médias, journalistes et autres relais d'opinion à pousser des cris d'orfraie chaque fois que quelqu'un tient un discours un tantinet désobligeant envers la communauté juive.

Et Dieudonné, associé à une galaxie engagée à résister à ce lobby, a su s'organiser pour exister et prospérer hors de ce mainstream. Redonnez des émissions à l'homme demain, refaites de lui un homme accepté par l'ensemble de la société, diluez son discours par la contradiction et non par la persécution, et vous retrouverez un homme qui apprécie autant que tout le monde les délices des paillettes et de la table des rois.

ET MANUEL VALLS QUI SE PREND UNE QUE, NON, UNE QUILLE AU TIBIA

Pendant que je rédige ce billet, je viens d'apprendre que le tribunal de Nantes a annulé l'interdiction du spectacle de Dieudonné dans la ville. Certes, Manuel Valls a automatiquement interjeté appel devant le Conseil d'État qui va se réunir aussitôt (une première pour une affaire de cette ampleur). (Depuis le Conseil d'Etat a infirmé la

décision du Tribunal administratif de Nantes, et maintenant l'interdiction du spectacle dénommé le Mur à Nantes. Cette décision a conforté les tribunaux administratifs des autres villes, notamment Orléans, Tours et Paris, qui ont à leur tour décidé d'interdire le spectacle de l'humoriste ; ndlr) Mais disons-le tout de suite, cette décision de la justice est un sérieux camouflet pour le ministre. Le Conseil d'Etat étant dominé par des fonctionnaires, dont la coloration change en fonction de celle du président de la République, j'ai bien peur que Valls ait déjà préparé son coup pour se tirer du traquenard qu'il s'est lui-même tendu. Mais ce qui gêne dans l'histoire, et que les médias français ne veulent pas relever, c'est que M. Valls n'a jamais fait mystère de son attachement à l'État d'Israël et au sionisme.

Dans cette vidéo qui fait le tour des réseaux sociaux, Valls dit de façon distincte « *par ma femme, je suis lié de façon éternelle à la communauté juive et à l'État d'Israël* ». D'autres liens, des photos, des propos démontrent sur d'autres sites que Valls fait de son attachement à la politique d'Israël, une vraie source de fierté. J'ai toujours pensé que dans ce dossier, Taubira était mieux placée pour faire la guerre à « Dieudo » que Valls. Elle est noire, elle subit elle aussi la discrimination, et il est évident que s'il y a des dérives de Dieudonné, elle est mieux placée pour placer la sanction. Cette petite phrase amène aujourd'hui des milliers de personnes à penser que Valls n'est que le bras armé du sionisme qui s'abat sur Dieudonné. Et en cela, même si le Conseil d'État prend une décision en faveur de Valls, il ne gagnera rien de ce combat. L'acharnement aurait été trop flagrant. Difficile d'imaginer un gain politique pour lui et/ou pour sa famille politique dans cette affaire. Pour l'instant, la fameuse responsabilité collective imposée oblige tous les politiques et journalistes à crier haro sur le baudet, mais d'ici une semaine, la bulle va exploser et les Français vont demander à Hollande s'il n'y avait vraiment pas d'autres sujets plus importants qu'un humoriste, dont tout le monde avait perdu les traces depuis une décennie.

DIEUDONNÉ VS VALLS, QUI GAGNE ALORS ?

La quenelle, sans aucun doute. Dieudonné a créé la quenelle, internet l'a popularisée, et Valls l'a rendue internationale. Malgré les efforts des uns et des autres pour donner à ce geste au départ anodin une interprétation antisémite, je suis persuadé que la quenelle a de beaux jours devant elle. Le danger véritable, que peut être le lobby sioniste ne voit pas venir, c'est le développement dans la société française, d'un véritable sentiment antisémite, né de la frilosité de certains qui n'ont pas encore compris qu'en 2013, les jeunes ne se préoccupent ni de la Shoah, ni de la traite négrière, encore moins de Hitler et autres nazis. Ils veulent du boulot et enculer le système, qui est trop carré, trop BCBG, qui parle le gros français là où les textos suffisent. Bref, une grosse quenelle d'épaule contre tout le système.

Dieudonné ne peut pas perdre ce combat, car comme le disait Sénèque, c'est quand il n'y plus d'espoir qu'on ne désespère de rien. Déjà, le harcèlement qu'il subit depuis des années, et l'accélération de la pression de ces derniers jours vont indubitablement lui donner raison : Il y a un complot contre lui et tous ceux qui pensent comme lui. Il y a un lobby, dont la face visible est le CRIF (Conseil représentatif des Institutions juives de France) qui dirige la France et décide de ce qui est bon ou mauvais. Cette victoire, il l'a déjà.

La seconde victoire se retrouve ailleurs, du côté de l'Afrique. Comment peut-on aujourd'hui condamner les tripatouillages constitutionnels en Afrique, quand la maison qui se réclame le pays des droits de l'homme foule aux pieds un des droits fondamentaux, qui est la liberté d'expression. Après le cafouillage électoral de la droite, ce nouvel épisode renvoie de la France une image qui au final, n'est plus foncièrement différente de ce qui se passe dans beaucoup de pays africains.

A se demander si la France n'est pas en train de copier sur les Etats africains, il y a un pas que je ne franchirai pas. Ce n'est pas l'envie qui manque, mais la décence, et un certain respect pour un grand homme qui a prononcé jadis, le discours de la Baule, ouvrant la voie pour le vent de l'est en Afrique.

Gervais Koffi DJONDO honoré pour sa carrière exemplaire par la CCIT La rédaction

A la faveur d'une soirée d'attribution organisée en fin décembre dernier par la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) Gbondjidè Gervais Koffi Djondo a été honoré pour sa carrière exemplaire. Prenaient part à cette soirée, plusieurs personnalités qui se sont succédé au podium pour saluer l'ensemble des œuvres de M. Djondo.

Les qualités de cet homme ont été particulièrement louées par l'actuel président de la CCIT, Jonathan Fiawoo pour qui « Gervais Koffi Djondjo est un grand homme qui a appris à s'affranchir des pesanteurs pour aller vers la réalisation de ses rêves. Il est à lui seul une passion, une vision qu'il a su traduire en action d'éclat, un arbre géant, un baobab dont les racines et les branches s'étendent sur tout le continent et dont les fruits apportent espoir, admiration et inspiration à la jeune génération »

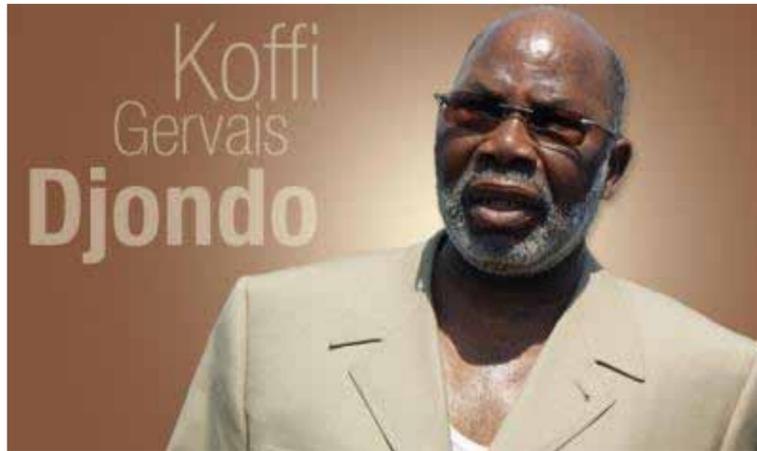
Pour sa part, Bernadette Léguézim-Balouki, Ministre du Commerce et de la Promotion du secteur Privé a tenu à saluer l'initiative du bureau de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo, une initiative tendant à honorer un « compatriote hors pair qui a été à l'origine de la création d'entreprises d'envergure internationale ».

« Vous faites la fierté de notre pays car vous avez su léguer d'immenses héritages à la jeunesse togolaise et tout le peuple togolais vous est reconnaissant », a-t-elle lancé à M. Djondo.

C'est avec émotion que l'initiateur de la compagnie aérienne Asky a pris la parole pour remercier les invités et exprimer toute sa reconnaissance à la CCIT.

« Je ne m'attendais pas du tout à ce que vous m'avez fait vivre, il y a quelques instants lors de cette manifestation grandiose qui dépasse ma personne. J'ai été touché les larmes ont coulé de mes yeux et pourtant c'est le Gbondjidè dur dont-on-parle, le Gbondjidè dont on dit qu'il ne sourit jamais », a-t-il dit.

Revenant à son domaine de prédilection, Gervais Koffi Djondo a relevé les difficultés qui minent le décollage économique, en particulier des pays d'Afrique francophone.



Ces difficultés, selon lui sont inhérentes à l'héritage colonial de cette partie du continent qui en plus néglige la femme dans son processus de développement.

« La colonisation ne nous a pas beaucoup aidés. Aussi dans la construction de notre continent, nous avons laissé la femme derrière, c'est une très grave erreur », a-t-il lancé.

Pour faire évoluer les choses, Koffi Djondo recommande l'intervention de l'Etat pour aider le secteur privé à s'imposer car estime-t-il « c'est le meilleur pourvoyeur d'emploi et il ne doit pas être regardé comme un

ennemi ».

QUI EST GBONDJIDÈ GERVAIS DJONDO ?

Né en 1937, Gervais Koffi Gbondjidè Djondo a débuté ses études au Togo avant de partir en France où il poursuit son cursus à l'institut des Hautes Etudes d'Outre-mer et à l'institut des Sciences Sociales du travail de l'université de Droit et Sciences Economiques de Paris. Membre fondateur d'Ecobank Transnational Incorporated (ETI) dont il est actuellement le président honoraire, il est aussi président du

conseil d'Administration de la Fondation Ecobank et président du conseil d'Administration de la compagnie aérienne ASKY, l'une de ses plus grandes réalisations.

Gervais Koffi Gbondjidè Djondo a été préfet de Lomé et Ministre des Entreprises Publiques, de l'Industrie et de la privatisation. Président du conseil Economique et Social du Togo, l'homme a créé et mis en place la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dont il a assumé la direction Générale pendant plusieurs années.

Commandeur de l'ordre du Mono de la République du Togo et Commandeur de la Légion d'honneur de la République Française, M. Djondo a été président du conseil d'Administration de ETI dont il est membre fondateur, président de la chambre de commerce, d'Agriculture et d'industrie du Togo.

Le 20 septembre dernier l'homme a été distingué à New York par le prix : « African business life achievement award 2013 » délivré par le magazine « African Business ».



CFAO MOTORS

ctaogroup.com

Bd Eyadema - B.P. 332 - Lomé
Tel.: 22 21 20 79 / 22 23 31 00 Fax : 22 21 36 71 - cfaotogo@cfao.com



TOYOTA

CFAO MOTORS est le seul distributeur officiel Toyota au TOGO

Almok, la perle rare!

✎ Franck NONNKPO

« L'aventure Gweta continue, préparez-vous. Il reste des jaloux à dribler ! »

Une discographie alléchante (un album à succès, 5 clips, plus d'une cinquantaine de chansons enregistrées et une centaine écrite), treize nominations et récompenses, plusieurs featuring avec de grands noms de la musique togolaise et d'ailleurs, plusieurs scènes écümées au Togo et en Afrique, le tout en seulement trois ans de carrière ! Ce parcours pour le moins prodigieux est celui de l'artiste togolaise de la chanson Almok. Et pourtant malgré ce succès qui lui vaut des dithyrambes enflammés au Togo et au-delà de nos frontières, la star togolaise reste sereine, humble et ne se laisse pas enivrer. De tendance R&B, Almok se dit « ouverte sur tout ce qui sonne comme musique » et n'a pas hésité à adopter le « Cool Catché » et dernièrement le « Gueta » qu'elle fait merveilleusement bien ! Après tout, ce sont des produits « made in Togo », qui plus est par les redoutables Toofan ; et pour ça Almok ne se pose pas la question de savoir si c'est son genre. « C'est simplement togolais, et c'est du beau, alors il faut tous ensemble le porter haut. Très haut même », affirme-t-elle et d'ajouter : « L'aventure Gweta continue, préparez-vous. Il reste des jaloux à dribler ! »

Focus Infos: Le public te connaît sous le nom d'Almok ; qui se cache en réalité derrière ces 5 lettres ?

Almok : Juste une jeune togolaise, qui a choisi la musique comme passion et métier, qui l'exerce à travers le style Rnb. Une togolaise, née de parents togolais. Il faudrait ajouter qu'ALMOK est en fait une disposition des lettres de mon nom à l'Etat civil à l'envers. Et voilà !

FI: Aujourd'hui tu es une artiste comblée ; je présume que le début n'a pourtant pas été facile ; raconte-nous un peu ton histoire.

Almok : le début est toujours « pas simple » c'est vrai. Mon histoire est quand même banale. Une jeune fille qui aime la musique, qui chante d'abord à la maison, juste pour le fun. Elle fonde un groupe musical à l'église, passe par l'étape de cho-

riste au studio, ensuite d'interprète dans des manifestations publiques, au sein d'un orchestre populaire et d'un groupe de musique classique. S'en suit alors la décision de choisir un métier, et la passion est devenue le métier. Le single « Le mariage » lance les débuts de l'artiste, et ALMOK est ce que vous voyez aujourd'hui après 03 ans de présence sur la scène musicale. Voilà, (rire), un début simple et pas simple en même temps, parce que je viens de vous résumer plus d'une décennie de ma petite vie. Plus d'une décennie de joie et de peine, de travail, d'espoir, d'apprentissage qui est résumée sur mon 1er album intitulé « Mon idéal ».

FI: Peut-on avoir une idée de ta discographie ?

Almok : Aussi jeune que ma carrière et moi-même. 1er single sorti

en février 2011, intitulé « Le mariage ». 2ème single « C ma prière » en janvier 2012, et l'album qui suit en août 2012. Quelques collaborations en 2013, dont le featuring avec le talentueux chanteur R&b KANG THE DREAMER. L'année 2013 est marquée par le single GWETA, sorti en novembre. Entre temps on compte 5 clips à la télé, le 6ème arrive en février. Actuellement trois autres collaborations sont en cours, un feat avec un cubain du nom de Ricardo, l'autre avec DANU du groupe WEZEPE, et le 3ème avec un Ghanéen du nom de WAYALO. Voilà ce qui est officiel. Pour l'officieux, je devrais avoir plus de 50 chansons enregistrées et des centaines de chansons écrites (rire). Je rigole, c'est l'officieux qui compte.

FI: Au début tu étais dans le R&B, mais aujourd'hui tu as embrassé



les variétés, avec notamment ton dernier single aux sonorités Gweta ; comment expliques-tu cela ?

Almok : Au début j'ai embrassé le R&b et aujourd'hui je suis toujours chanteuse R&b. Vrai, vrai même (rire). En fait c'est ce qui est génial dans le R&b, on peut se mettre dans n'importe quel style sans pour autant ne pas sortir du genre. ALMOK a fait du Gweta, tout comme elle a fait du Cool catché sur son album déjà en 2012. Pour une simple raison. Je suis togolaise et fière de l'être. Et quand des Togolais, en l'occurrence le magnifique groupe Toofan, créé quelque chose, je ne me pose pas la question de savoir si c'est mon genre ou pas, c'est simplement togolais, et c'est du beau, alors il faut tous ensemble le porter haut. Très haut même. C'est ce que

j'ai fait. Au-delà, je suis une chanteuse qui est ouverte sur tout ce qui sonne comme musique, du moment où c'est du beau. ALMOK reste une chanteuse R&b togolaise, qui honorera le Togo à chaque occasion qui s'of-

frira. à elle Et l'aventure Gweta, ça continue, préparez-vous. Il reste des jaloux à dribler !

FI: Peux-tu nous confier ton rêve le plus fou en tant qu'artiste ?

Almok : Les rêves ce n'est pas quand on dort ? Juste pour rire. Disons que vous les connaissez déjà. Réécoutez l'album. Notamment des titres comme « Mon rêve », « C ma prière ». Ça dit tout. C'est aller le plus loin possible dans la réussite. Comme le disait le super chanteur Char'l'OZZO, « C'est toucher l'horizon ». Et ce rêve est en même temps celui de plusieurs jeunes de ma génération, de mon pays. On veut atteindre les sommets par la force de notre travail. C'est ton rêve aussi en tant que journaliste. (Rire)

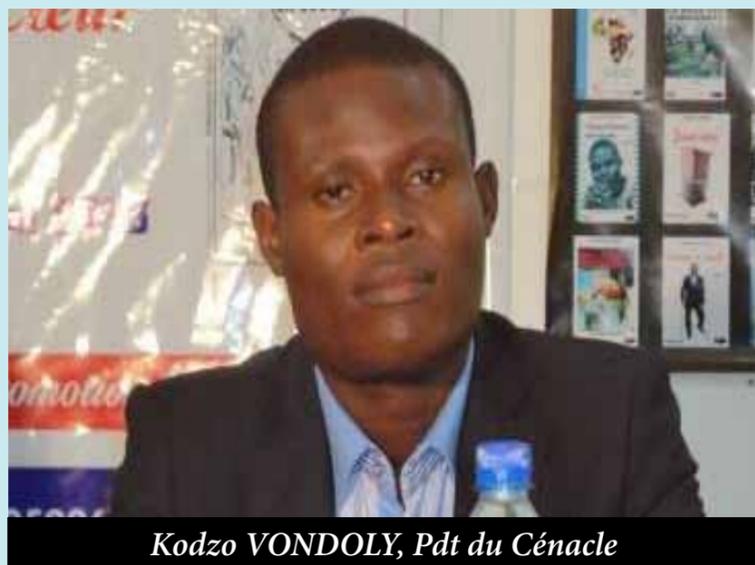
Le Cénacle lance la 15^e Journée mondiale de la Poésie au Togo

✎ Franck NONNKPO

Le Cénacle (Nouvelle Génération de Poètes togolais) a lancé ce vendredi 10 janvier 2014, la 15^e journée mondiale de la poésie au Togo. C'était en présence d'illustres personnalités dont les anciens premiers ministres Mes Joseph Koffigoh et Yaovi Agboyibo, invité d'honneur de la présente édition. « L'écriture au service de la promotion des droits de l'homme », c'est le thème retenu pour l'édition 2014, la sixième du genre au Togo. Le Cénacle rend hommage cette année au poète allemand Johann Wolfgang von GOETHE.

« Le but principal de l'organisation de cet événement au Togo est d'encourager la lecture, l'écriture et l'enseignement de la poésie », a rappelé Kodzo Vondoly, président du Cénacle. Pour lui, la promotion de la poésie au Togo, ne peut relever de la compétence d'une seule association. Aussi a-t-il appelé les organisations d'écrivains à contribuer à l'éclosion de la poésie au Togo sans attendre l'Etat.

Parlant du thème, le Directeur de cabinet du ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique, a indiqué qu'il est « sensible dans nos Etats en développement ». Malgré les bonnes volontés, a-t-il fait remarquer, les droits de l'homme sont violés. Or « le développement humain durable est conditionné par le respect de ces droits », a-t-il rap-



Kodzo VONDOLY, Pdt du Cénacle

pelé, invitant les poètes togolais à faire usage de leur plume afin de contribuer au respect des droits de l'homme à travers une écriture responsable et réussie.

Des ateliers d'écriture, des tournées de sensibilisation et de mobilisation autour de la poésie dans les établissements scolaires et universités, des dons d'ouvrages au Collège Saint Joseph, un marché de la poésie, une excursion, des remises de prix et de distinction ... sont

entre autres activités programmées pour la sixième édition de la journée mondiale de la poésie au Togo, qui auront pour cadres Lomé, Tsévié Kouvé et Kpalimé.

Vient de paraître : « La folie de Salomé », une pièce de théâtre

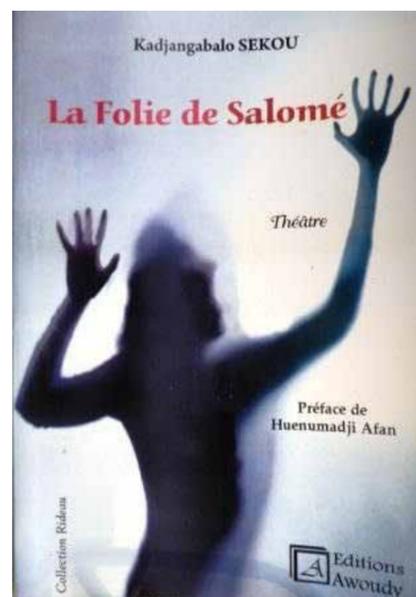
✎ Franck NONNKPO

La famille littéraire au Togo s'est agrandie ; elle vient d'accueillir un nouveau-né : « La folie de Salomé », une pièce de théâtre, signée Kadjangabalo SEKOU. Paru aux éditions Awoudy, l'ouvrage a été dédié le 21 décembre 2013 à Lomé, en présence d'un grand public d'amoureux des belles lettres.

D'une quatre vingtaine de pages, « La folie de Salomé » est l'histoire d'un personnage qui a fait le choix de la vérité. Considérée pour cette raison comme folle, elle sera admise dans un asile. Ses compagnons de lutte politique, après vainement tenté de lui faire changer d'avis, parce que représentant un poids dans leur combat, vont lui donner la mort.

« La folie de Salomé » traduit « la fidélité aux valeurs de vérité. L'homme peut être facilement tenté de renoncer à la vérité pour des raisons matérielles, idéologiques, sentimentales », déclare l'auteur.

Par ailleurs, la pièce de SEKOU Kadjangabalo est l'incarnation de la poésie, ce qui explique la



fin de l'œuvre où on voit l'héroïne, se relever quoique criblée de balles, signe que « la poésie ne meurt pas ! », explique le dramaturge.



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

Appel d'Offres International N° 187/ TGT/DG/ DML/ PRMP

**Pour la fourniture, l'installation et la mise en service et migration des données de deux Switchs,
d'un routeur Switch et d'un bras pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM**

1. TOGO TELECOM dispose des fonds propres afin de financer son projet d'acquisition de Switchs et de routeurs de grosses capacités pour la réorganisation du réseau IP Broadband, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture, d'installation et de mise en service des équipements du cœur du réseau IP de TOGO TELECOM.

2. TOGO TELECOM, agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures et/ou la prestation des services suivants : **fourniture, installation, mise en service et migration des données de deux switchs, d'un routeur Switch et d'un BRAS**. Cet appel d'offres porte sur trois (03) lots.

- Le lot 1 consiste à dimensionner et fournir deux switchs selon les caractéristiques définies dans ce document d'appel d'offre, installer, mettre en service et procéder à la migration des données des switchs existants vers les nouveaux switch.
- Le lot 2 englobe le dimensionnement et la fourniture d'un routeur switch sur la base des caractéristiques définies, l'installation, la mise en service et la migration des données du routeur switch existant vers le nouveau
- Le lot 3 consiste à dimensionner et fournir un BRAS selon les caractéristiques définies dans ce document d'appel d'offre, installer, mettre en service et migrer les données du BRAS existant vers le nouveau.

Un soumissionnaire peut soumissionner à l'ensemble des lots ou à un lot et peut gagner tous les lots ou ne gagner qu'un ou deux lots.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés à TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30** et de **15h à 17h00**.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Les conditions légales de l'entreprise ;
- La situation financière de l'entreprise et
- L'expérience de l'entreprise

Voir les DPAO pour les informations détaillées.

Le délai d'exécution du marché est de deux mois à compter de la notification du marché.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse mentionnée ci-après :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73

¹ Le prix demandé doit être **un juste prix** c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du DAO, du courrier et d'acheminement du dossier d'Appel d'offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.

E-mail : spdgtgt@togotelecom.tg

Site Web : www.togotelecom.tg

La méthode de paiement sera par chèque ou en espèces.

7. Les offres devront être soumises au Secrétariat Administratif de la Direction Générale de TOGO TELECOM au rez-de-chaussée **porte 12** au plus tard le **23 janvier 2014 à 9H 00 T.U** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au tableau suivant :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION
LOT 1	Fourniture, installation, mise en service et migration des données des Switch existants vers les nouveaux, pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM	Neuf millions neuf cent mille (9 900 000) F CFA
LOT 2	Fourniture, installation, mise en service et migration des données du routeur Switch existant vers le nouveau pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM	Six millions trois cent mille (6 300 000) F CFA
LOT 3	Fourniture, installation, mise en service et migration des données du BRAS existant vers le nouveau pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM	Six millions (6 000 000) F CFA

L'offre devra être accompagnée d'une garantie de soumission délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours² à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **23 janvier 2014** à l'adresse suivante : dans la Salle de Réunion de la DRH située au rez de chaussée de la Direction Générale de TOGO TELECOM.

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :

Adresse : **Direction Générale de la société des Télécommunications du TOGO sis à la Place de réconciliation au quartier Tokoin Atchanté**
Salle de réunion de la DRH située au rez de chaussée,
Ville : Lomé
Pays : Togo
Date : **23 janvier 2014**
Heure : 9H 30 mn TU

Le Directeur Général,

Pétchébadi BIKASSAM

² Au moins quatre-vingt-dix jours (90)

Le Vrai, L'Original



VLISCO

SINCE 1846